

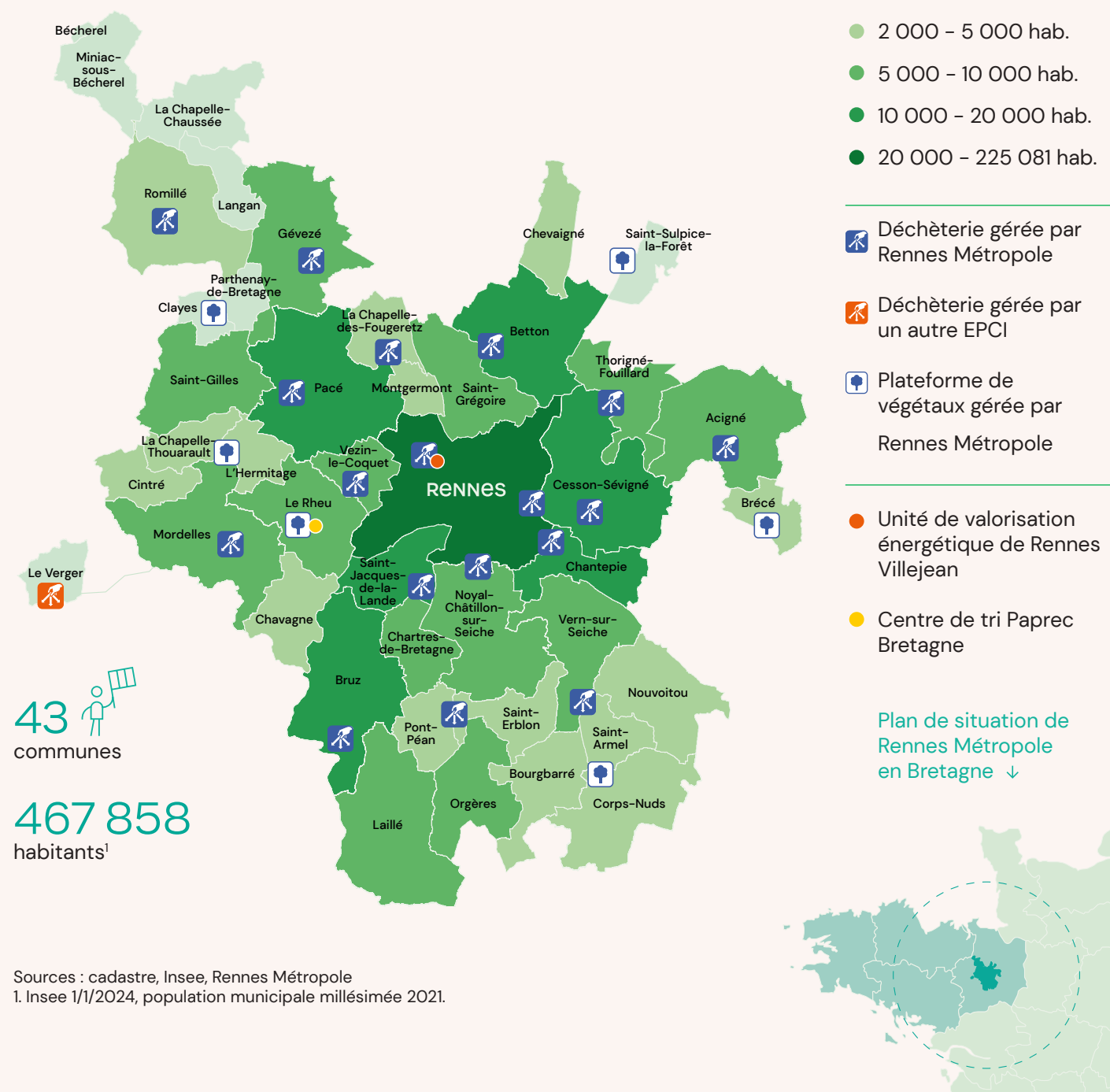
RENNES MÉTROPOLE

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

2023



LE TERRITOIRE de Rennes Métropole



Les équipements

18 déchèteries

et 6 plateformes de végétaux gérées par Rennes Métropole.

1 UVE*

exploitée par concession de service public.

Des équipements privés

utilisés dans le cadre de marchés publics

- > Un centre de tri des déchets recyclables.
- > Des plateformes de compostage des végétaux.
- > Une installation de tri des encombrants.
- > Une installation de tri du plâtre.

→ Voir la carte ci-dessus.

- Moins de 2 000 hab.
- 2 000 – 5 000 hab.
- 5 000 – 10 000 hab.
- 10 000 – 20 000 hab.
- 20 000 – 225 081 hab.

Déchèterie gérée par Rennes Métropole

Déchèterie gérée par un autre EPCI

Plateforme de végétaux gérée par Rennes Métropole

Unité de valorisation énergétique de Rennes Villejean

Centre de tri Paprec Bretagne

Plan de situation de Rennes Métropole en Bretagne ↓

Avertissements

* Les mots suivis d'un astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire annexé à la fin du rapport.

Les ratios par habitant prennent pour référence la population municipale, conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Les textiles collectés en déchèteries ne sont plus décomptés dans les tonnages de déchets du présent rapport. Il est ainsi désormais appliqué la même règle à l'ensemble des textiles collectés par Le Relais, qui ne relèvent pas du service public.

Bien que la déchèterie de Le Verger ne soit pas sous gestion métropolitaine, une partie des déchets qui y sont collectés est désormais intégrée dans le présent rapport. Cette part est fonction du nombre d'habitants de la commune rapportée à celle du Smictom auquel elle appartient.

Sommaire

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

LE TERRITOIRE

- > Rennes Métropole
- > Les équipements

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

- > Les missions
- > Les faits marquants en 2023
- > Les chiffres clés 2023

RÉDUIRE NOS DÉCHETS

- > Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques
- > Acheter et consommer responsable
- > Prolonger la durée de vie des objets et matériaux
- > Gérer les végétaux et les déchets alimentaires en proximité
- > Éco-exemplarité

DÉVELOPPER DES SERVICES DE COLLECTE EFFICIENTS ET ADAPTÉS AUX USAGERS

- > Les déchets pris en charge par le service public
- > Adapter le schéma de collecte des déchets du quotidien
- > Collecter les déchets occasionnels sur des déchèteries performantes
- > Faciliter la gestion des déchets occasionnels en secteur urbain dense

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION

- > Privilégier l'envoi des flux vers les filières de recyclage et valorisation
- > Améliorer la performance de l'UVE et développer les réseaux de chaleur

INDICATEURS FINANCIERS

- > Extraits du compte administratif 2023
- > Indicateurs selon la démarche comptacoût

ANNEXES

- > Charges et produits
- > Organigramme
- > Montants versés aux principaux prestataires
- > Tonnages collectés dans les déchèteries et plateformes de végétaux
- > Filières de valorisation des déchets
- > Indicateurs de suivi du plan stratégique déchet 2030
- > Évolution par commune des poids des principaux déchets ménagers collectés à Rennes Métropole
- > Glossaire

2

4

11

21

31

37

46

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Les missions

La politique déchets de Rennes Métropole

Rennes Métropole assure le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire :

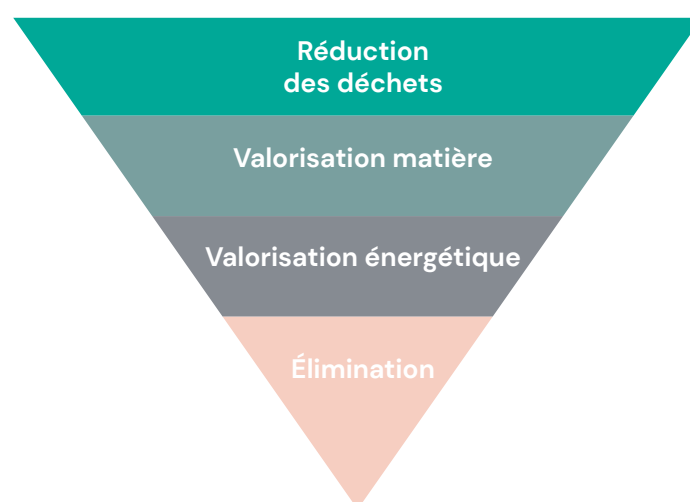
- Prévention des déchets.
- Pré-collecte (mise à disposition des contenants).
- Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie.
- Tri et valorisation matière des déchets recyclables.
- Valorisation énergétique ou élimination des déchets non recyclables.

Les objectifs du service public de gestion des déchets sont ceux fixés par :

➤ La loi AGEC de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire. Ce texte a en effet pour objectifs de mettre en œuvre les mesures de la feuille de route pour l'économie circulaire et traduit une vision nouvelle de notre économie.

➤ La loi « Climat et Résilience », parue en août 2021, « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » qui propose dans son chapitre « Consommer » des mesures en faveur de la prévention.

Ces lois s'appuient sur la hiérarchie des modes de traitement, qui donne la priorité à la prévention et la valorisation plutôt qu'à l'élimination.



Le plan stratégique déchet 2030

La Collectivité a souhaité s'engager dans une démarche volontariste en élaborant un plan stratégique déchets ambitieux déclinant les objectifs nationaux, dont le niveau d'exigence est très élevé.

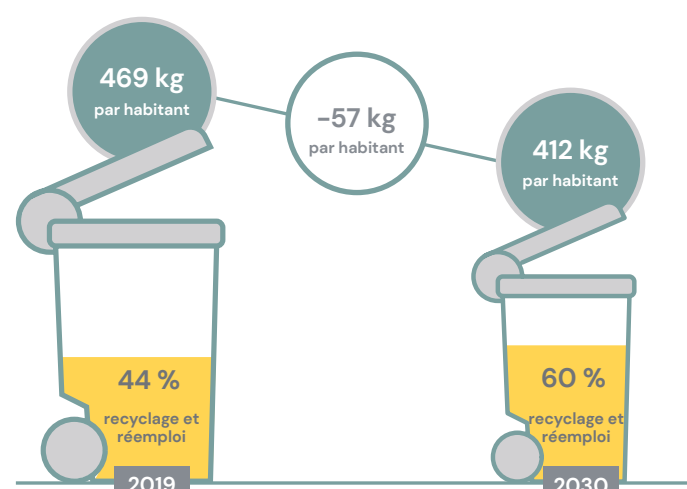
Ce plan permet à la Collectivité de mettre en place les moyens et l'organisation nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe en matière de réduction des déchets, de réemploi, de valorisation matière ou énergétique.

Afin de franchir ce nouveau cap en matière de changement de comportements, Rennes Métropole s'est appuyée sur le développement de la participation citoyenne en associant largement les habitants à l'élaboration du plan stratégique déchets.

Ces objectifs ont été votés en conseil métropolitain en mars 2022. Il s'agit, conformément à la loi AGEC, de :

➤ Diminuer de 12 % la production de déchet par habitant entre 2019 et 2030, soit une réduction de 57 kg/habitant. Cela suppose de faire 3 fois mieux en terme de réduction de la production de déchets que les efforts consentis sur les 10 dernières années (réduction de 4% des quantités de déchets par habitant).

➤ Augmenter le recyclage afin d'atteindre l'objectif de la loi AGEC en 2030, à savoir 60 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) recyclés en 2030. Cet objectif requiert en premier lieu l'amélioration du geste de tri des producteurs de déchets, complétée par des choix relatifs aux filières de gestion des déchets.



Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le plan stratégique s'organise autour de :

➤ 6 thématiques permettant de travailler de manière transversale sur l'accompagnement du changement de leurs pratiques et sur l'ensemble des flux et des services en recherchant la proximité, l'efficacité et la performance environnementale.

➤ 1 socle de suivi et de mise en œuvre définissant les moyens structurants nécessaires.



Ce plan a été approuvé en Conseil métropolitain le 24 mars 2022.

➔ Voir les indicateurs de suivi du plan stratégique, p.54-55

Les moyens humains au service de la gestion des déchets

La compétence « déchets » est mise en œuvre par la Direction des Déchets et des Réseaux d'Énergies (DDRE) de Rennes Métropole. Au quotidien, les agents travaillent à l'atteinte des objectifs fixés au plan stratégique.

➔ Voir l'organigramme, p.48

À noter que depuis fin 2021, la DDRE est également en charge de la **mise en œuvre de l'économie circulaire sur le territoire**.

L'économie circulaire vise à réduire la pression sur les ressources naturelles en limitant leur consommation et la production de déchets. Pour Rennes Métropole, ce modèle englobe la gestion des déchets ménagers, mais également l'usage des ressources mobilisées pour la construction, les équipements et l'alimentation sur le territoire.

Pour cela, la collectivité doit contribuer au développement de filières (consigne, réemploi, recyclage...), accompagner l'évolution des pratiques des acteurs économiques et travailler son exemplarité. Ces missions complémentaires contribuent pleinement au plan stratégique, notamment aux objectifs de prévention.

Afin de mener à bien ses missions, la DDRE confie un certain nombre de prestations à des entreprises ou des associations du territoire. De plus, Rennes Métropole soutient l'insertion par l'activité économique, en témoignent les nombreuses relations contractuelles avec des structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

➔ Voir les montants versés aux principaux prestataires, p.49

Les faits marquants 2023

Communication

➤ **Gestion de la relation usager lors du blocage des sites de collecte et de traitement des déchets de mars à avril 2023 lors de la campagne de remplacement des bacs roulants de l'habitat pavillonnaire.** Ces deux évènements ont généré 65 % d'appels supplémentaires auprès du Numéro Vert, qui est devenu en décembre le Numéro Info Déchets.

➤ Lancement et suivi d'une **grande campagne en porte-à-porte d'information et de distribution de kits pour trier les déchets alimentaires.** Elle cible les habitants en logement collectif desservis par une collecte de biodéchets : 14 500 foyers rencontrés de fin septembre à fin décembre.

➤ **Semaine de la réduction des déchets sur la thématique des végétaux :** conférence d'Eric Lenoir sur « Le jardin Punk » et ateliers de sensibilisation sur le compostage et le jardinage au naturel : 307 personnes sensibilisées.

Prévention

➤ **Vote du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2028** en mars.

➤ **Renforcement de la médiation,** notamment en déchèteries, autour du jardin zéro déchet suite à l'annonce de l'arrêt de la collecte des végétaux et des nouvelles modalités de service relatives aux tontes de pelouse en déchèteries au 1^{er} janvier 2024.

➤ **Renforcement du déploiement du compostage :** près de 5 000 composteurs individuels distribués et pour le compostage partagé : 127 études de faisabilité réalisées, 74 aires mises à jour et 37 nouvelles aires implantées.

➤ **Mise en place de nouveaux partenariats sur le réemploi** avec Terre (matériauthèque) à Chevaigné et la Maison des arts du fil (mercerie de seconde main) à Rennes.

➤ Démarrage en septembre de l'expérimentation d'une **plateforme logistique du réemploi** rue de la Donnelière à Rennes en partenariat avec les acteurs locaux du réemploi. Ce marché d'exploitation, confié à Envie Transport Bretagne, bénéficie d'un accompagnement par le bureau d'études Tehop sur la charte de gouvernance définissant les règles de bon fonctionnement entre acteurs.

→ Ci-contre la tri-troc mobile sur le mail François Mitterrand à Rennes.

Pré-collecte et collecte

➤ **Finalisation de la campagne de remplacement des bacs ordures ménagères auprès de l'habitat pavillonnaire.** Les 44 000 nouveaux bacs sont dotés d'une puce, comme ceux du parc actuel, afin de suivre le nombre de levées par bac ainsi que leur poids. Cela permet d'optimiser le service de collecte et dans un second temps les usagers pourront suivre leur production.

➤ **Mise en œuvre du nouveau schéma de collecte des déchets alimentaires auprès de l'habitat collectif :** installations et mise en collecte des abribacs sur Saint-Jacques-de-la-Lande, Cesson-Sévigné et Rennes (quartiers Le Blosne et Bréquigny).

➤ **Analyse des offres du marché de collecte 2025-2033 et attribution du marché** aux sociétés Derichebourg (lot 1 : collecte Rennes/Cesson/St Jacques et la collecte des biodéchets sur tout le territoire) et Suez (lot 2 : collecte des autres communes). Le mix énergétique proposé permettra de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre liées à la collecte des déchets.

➤ **Vote de l'arrêt de la collecte des végétaux en porte-à-porte** sur le secteur intrarocade à partir du 1^{er} janvier 2024.

Déchèteries

➤ La déchèterie mobile devient la **tri-troc mobile** en septembre 2023. En janvier 2024, sa fréquence sur le secteur intrarocade sera doublée.



© Arnaus Loubry / Rennes Ville et Métropole

➤ **Préparation du nouveau schéma des déchèteries « fixes » :** améliorer la sécurité, le tri et les performances sur les déchèteries tout en maîtrisant les coûts d'investissement et de fonctionnement.

➤ **Travaux préparatoires au déploiement de la nouvelle REP PMCB** avec l'organisme coordonnateur agréé par le Ministère de la Transition Écologique.

Valorisation et traitement

➤ **Travaux de réhabilitation de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejean.** Un ordre de service d'arrêt des travaux sur les chaudières a été émis en mars 2023 afin de vérifier leur conformité. Rennes Métropole est en attente d'expertises, l'usine ne redémarrera donc pas début 2024 comme prévu initialement.

Pendant les travaux, les déchets ménagers de Rennes Métropole sont redirigés en semi-remorques vers d'autres UVE ou installations de traitement, principalement en Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Ces transferts se font en partie dans le cadre de 9 coopérations avec des collectivités voisines qui en échange apporteront des déchets à l'UVE de Villejean quand leurs propres installations seront en travaux dans les années à venir.

➤ **Renouvellement, pour 8 ans, du contrat de tri des emballages et papiers** issus du bac jaune par Paprec sur son centre de tri de Le Rheu.

→ Ci-dessous La Bricole Solidaire à Chevaigné.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

➤ **Report du projet de plateforme multi-activités** (compostage des biodéchets, transfert du verre) envisagé sur le site de l'ancien centre d'enroulement des Hautes-Gayeulles.

Économie circulaire

➤ **Élaboration et vote de la feuille de route économie circulaire** construite en concertation avec une cinquantaine d'entreprises et en articulation avec un ensemble de politiques publiques (parmi lesquelles économie, enseignement supérieur et recherche, aménagement / urbanisme).

Les axes transversaux prioritaires sont le réemploi, la réparation et le partage des usages et 4 filières sont considérées à fort enjeu :

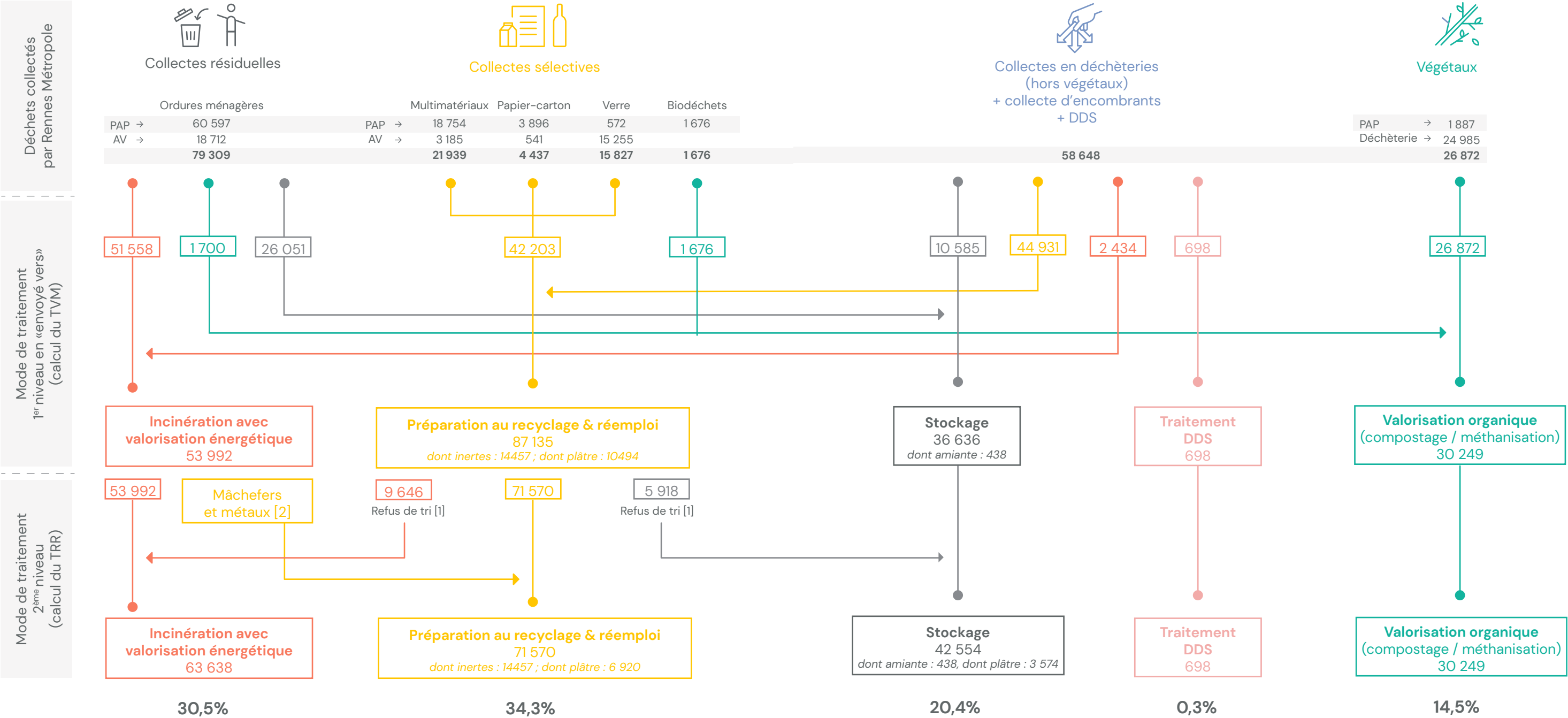
- le BTP
- l'alimentation et la biomasse
- les équipements de mobilités
- les équipements électriques et électroniques.

La feuille de route a été adoptée au Conseil Métropolitain de novembre et comprend un **programme de 25 actions.**

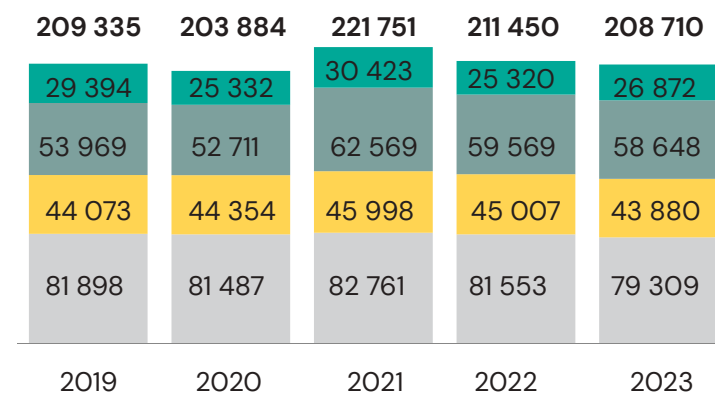
Au titre de cette feuille de route, Rennes Métropole a soutenu l'émergence de nouvelles solutions sur le territoire comme une ressourcerie de matériaux de seconde main destinés aux particuliers ou encore une entreprise d'insertion de démantèlement et valorisation des menuiseries et recyclage du verre plat.

Les chiffres clés 2023

Collectes et modes de traitement des déchets ménagers en 2023



Déchets collectés (en tonnes)

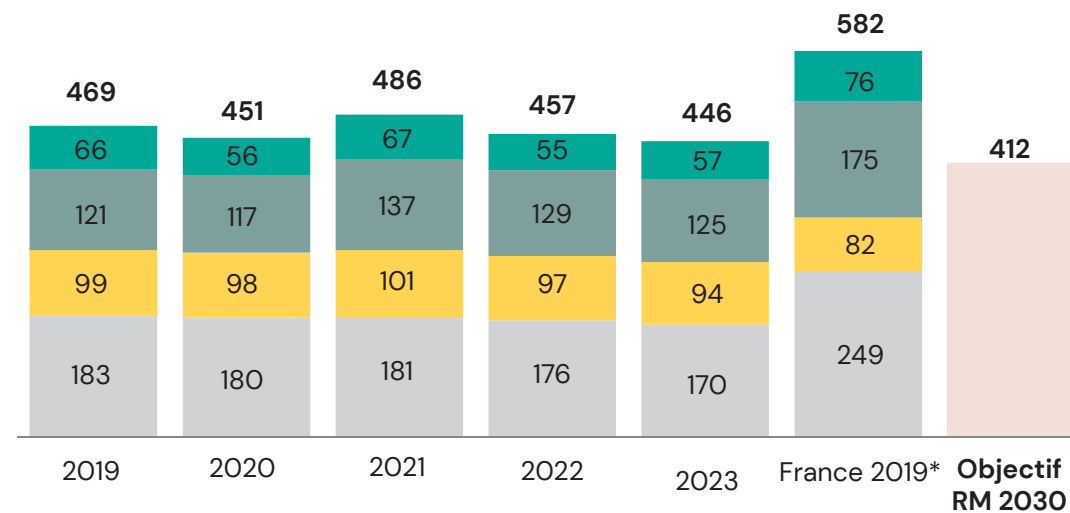


Sur 2023, on observe **une baisse de plus de 1 000 tonnes des tonnages de collecte sélective** (-4 % sur les emballages, -3 % sur le verre) **et de plus de 2 000 tonnes des tonnages des ordures ménagères**.

Les apports en déchèterie stagnent : baisse des apports de tous les déchets sauf des végétaux qui augmentent (+ 1000 T).

Effet des grèves, conséquence de l'inflation des prix, réchauffement climatique ou prise de conscience environnementale... Au total, ce sont **près de 3 000 tonnes de déchets en moins** par rapport à 2022 soit une production globale de 446 kg/hab (-11 kg/hab).

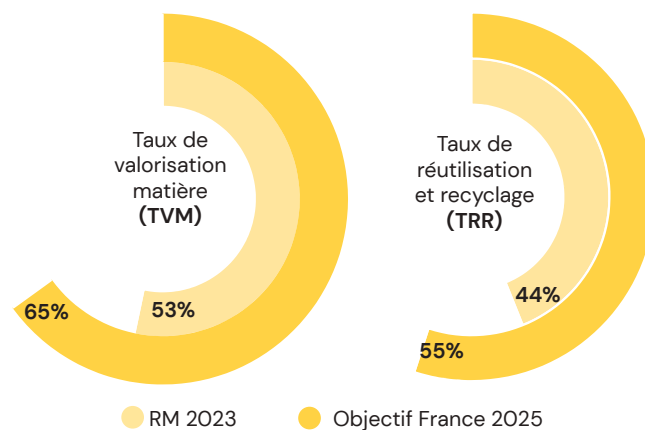
Déchets collectés (en kg par habitant)



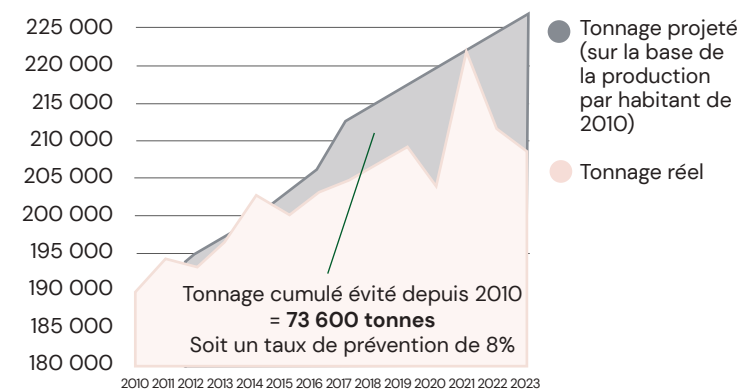
*Les chiffres FRANCE 2021 étant marqué d'une augmentation significative liée au COVID, l'année de référence 2019 reste la plus représentative en attendant les chiffres ADEME 2022.

- Végétaux
- Déchets en déchèteries (hors végétaux) + encombrants + DDS
- Collectes séparatives (emballages dont verre, journaux, papiers-cartons des professionnels, biodéchets)
- Ordures ménagères

Valorisation des déchets collectés



Prévention



Le taux de valorisation matière (TVM)* et le taux de réutilisation et de recyclage (TRR)* traduisent les efforts de valorisation (matière et organique) effectués respectivement aux niveaux 1 et 2 des phases de traitement par la collectivité ou les éco-organismes. → [Voir le synoptique, p.8-9](#). Les modalités de calcul sont précisées dans le glossaire. Cependant, les matières pouvant être valorisées (plastiques, papiers, cartons, tontes, déchets alimentaires) doivent prioritairement être évitées. C'est pourquoi Rennes Métropole s'attache à mettre le TVM et le TRR en parallèle de son taux de prévention. Si on intégrait au TVM et au TRR les tonnages de déchets non produits depuis 2010 grâce à la politique de prévention, ceux-ci atteindraient respectivement 63 et 54 %.

RÉDUIRE NOS DÉCHETS



Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), intitulé « Programme Réduire nos déchets » est la déclinaison opérationnelle des actions de prévention identifiées dans le plan stratégique déchets. Ce PLPDMA a été voté en mars 2023.



Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques

Élaborer la stratégie d'accompagnement des usagers

Il s'agit d'élaborer la stratégie d'accompagnement des usagers, en s'appuyant sur les sciences comportementales pour permettre des changements de pratiques majeurs et durables.

Cette stratégie comporte un socle commun à plusieurs politiques publiques métropolitaines, permettant ainsi **une approche globale sur la consommation responsable, la sobriété, et l'impact environnemental de nos modes de vie**, ainsi qu'un volet « **préconisations et suivi d'expérimentations** ». Elle prend en considération la diversité des profils, notamment en termes de typologie d'habitat (pavillonnaire ou collectif).

La Métropole est assistée dans la construction de cette démarche par un prestataire spécialisé dans les sciences comportementales et l'accompagnement au changement. En 2023, le prestataire a effectué le diagnostic des actions menées par la Métropole et démarré le travail sur le choix du scénario qui permettra d'élaborer la future stratégie.

Déployer des outils de communication et de sensibilisation

Pour sensibiliser les usagers, Rennes Métropole dispose d'une **palette d'outils de communication** :

- Numéro Info Déchets dédié.
- Équipe de médiateurs sur le terrain.
- Site Internet.
- Application web délivrant les consignes de tri et les horaires de collectes à l'adresse.
- Formulaires en ligne.
- Articles dans les bulletins municipaux.
- Réseaux sociaux.
- Visites des équipements métropolitains...

Le Numéro Info Déchets, à l'écoute des usagers

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le jeudi où le service ferme à 11h30), le Numéro Vert 0 800 01 14 31 est remplacé par un numéro « classique » gratuit pour la collectivité et non surtaxé pour les usagers.

Ce nouveau Numéro Info Déchets conserve les missions qui sont les siennes depuis de nombreuses années :

- Enregistrer les demandes d'intervention (livraison de bacs, collecte d'encombrants sur rendez-vous...) et les anomalies de collecte.
- Renseigner les habitants (sur les consignes de tri, la réduction des déchets...).
- Gérer les inscriptions aux ateliers et aux visites d'équipements.

- Traiter certains formulaires en ligne comme les demandes de rendez-vous encombrants en intrarocade.

Après chaque appel, les chargés d'accueil codifient la thématique de celui-ci parmi les 75 existantes. Les thématiques les plus fréquentes en 2023 :

- Prises de rendez-vous encombrants (> 4000 appels)
- Informations sur les collectes en porte-à-porte (> 4000) ;
- Campagne de remplacement des bacs d'ordures ménagères (> 2600).
- Demandes de bacs (> 2700).
- Demandes de composteurs individuels (> 2000).

25 203

appels traités par le Numéro Vert
devenu le Numéro Info Déchets.

Soit une moyenne de 103 appels par jour.

→ Ci-dessous le magazine Rennes Métropole de juin 2023 diffusé à tous les métropolitains (230 000 foyers environ).



L'adhésivage des flancs de bennes

Depuis 2009, Rennes Métropole utilise les flancs des bennes de collecte comme supports de communication.

En 2023, le thème de la campagne : **les formulaires en ligne** pour les demandes de bacs, de composteurs et la participation aux ateliers zéro déchet.

Les sites internet

Les pages déchets du site Internet de Rennes Métropole dispensent **des informations pratiques à l'intention des particuliers, des professionnels et des gestionnaires d'immeubles**.

On y trouve ainsi les jours de collecte à l'adresse ou des conseils de tri par type de déchet. Des pages dédiées permettent d'aider les habitants à réduire leurs déchets et à mieux trier ceux qu'ils n'ont pu éviter (végétaux, déchets alimentaires, réemploi des objets...).

Y sont également proposés des **formulaire en ligne** pour les demandes de livraison ou de réparation de bacs poubelles, les demandes de composteurs, les prises de rendez-vous pour enlèvement d'encombrants, les inscriptions aux ateliers zéro déchet, ou les différentes anomalies concernant les collectes, les déchèteries...

En 2023, une nouvelle rubrique a été ajoutée sur la page déchets/ propreté pour intégrer l'économie circulaire.

Signalons aussi, l'existence d'un site internet consacré à l'UVE* et administré par le concessionnaire de l'usine : uve-rennesmetropole.fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

→ Ci-dessous la page déchets/propreté du site de Rennes Métropole.



Les visites des équipements métropolitains

La collectivité propose **des visites des équipements permettant la valorisation des déchets sur le territoire métropolitain** sur inscription via le site internet pour le centre de tri ou lors d'événements spécifiques (Semaine de la réduction des déchets, portes-ouvertes, Journées du patrimoine).

2 935

personnes ont visité le centre de tri en 2023.

Accompagner les publics ciblés

L'équipe de médiation « déchets »

Les médiatrices et médiateurs ont les missions suivantes : rappeler les consignes de tri, promouvoir toujours davantage les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets, accueillir les nouveaux habitants, consolider les liens entre Rennes Métropole et les communes, resserrer le partenariat avec les gestionnaires d'immeubles...

À l'automne, l'équipe a démarré **les interventions en déchèterie** pour sensibiliser les usagers au jardin zéro déchet en vue de l'arrêt de la collecte en porte-à-porte à Rennes et la fin de la prise en charge des tontes en déchèterie au 1^{er} janvier 2024.

Une sensibilisation au tri des déchets a également été faite **dans les cimetières rennais** en lien avec la direction du funéraire.

En quelques chiffres, cette nouvelle année d'activité a consisté en **268 interventions** sur les communes et quartiers :

- En porte-à-porte, stands et déambulations ;
- Liées au compostage. → [Voir détail au paragraphe « Encourager le compostage individuel et collectif », p.18](#)
- Et enfin, tout au long de l'année, l'équipe effectue des médiations en porte-à-porte communes avec les ambassadrices de la collectivité et Eaux du Bassin Rennais.

2 108

nouveaux foyers sur le territoire touchés en 2023.

7 636

personnes rencontrées par l'équipe de médiation terrain (hors sensibilisation compostage)

→ Ci-dessous les médiateurs déchets lors d'une intervention dans un cimetière.



Les prestataires

En complément des interventions assurées par les médiateurs, des interventions génériques sur les déchets sont organisées via des prestataires dans les écoles, du CE2 au CM2, par La Feuille d'Érable et la Ligue de l'Enseignement 35.

4 398

élèves sensibilisés au cours de **363 animations**.

Début octobre, la société L&M mandatée par la collectivité a démarré auprès des habitants en collectifs des communes de Cesson-Sévigné, Saint-Jacques-de-la-Lande et Rennes, une grande campagne en porte-à-porte de sensibilisation et de distribution de seaux pour le tri des déchets alimentaires.

➤ Objectif : **plus de 100 000 foyers à doter**.

→ Ci-dessous, des éco-animateurs à Saint-Jacques-de-la-Lande.



Restituer leurs données « déchets » aux habitants

Cette action vise à :

- Restituer leur donnée de production de déchets et leur nombre de passage en déchèterie aux usagers.
- S'appuyer sur cette donnée pour en faire un levier de changement de comportement.

94%

C'est le taux de puçage des bacs du parc. (77% en 2022)

Suivre l'évolution des comportements

Il s'agit, tous les 4 ans d'effectuer une campagne d'analyse quantitative et qualitative des comportements des usagers. La prochaine campagne aura lieu en 2026 et sera le point d'étape à mi-parcours de la stratégie de prévention.



Acheter et consommer responsable

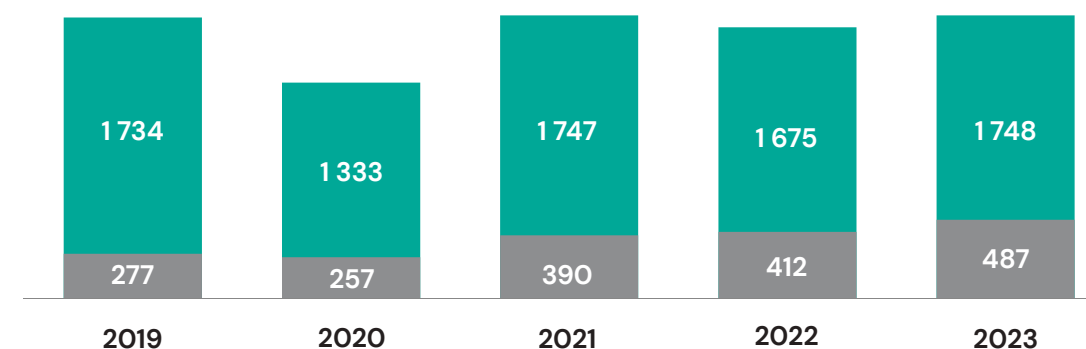
L'accompagnement

Des stands et ateliers « Zéro déchet, et si on s'y mettait ? » ont été proposés pour sensibiliser les participants à la consommation responsable plus particulièrement sur les textiles sanitaires à usage unique par un prestataire extérieur (Portons l'avenir). Des ateliers ont également été internalisés et effectués par les médiateurs déchets dans des centres commerciaux par exemple.

Zoom sur les textiles

Les bornes à textiles placées en déchèteries et sur le territoire sont directement collectées par l'entreprise Le Relais, qui en est propriétaire.

Textiles collectés par Le Relais (en tonnes)



■ Textiles collectés dans l'ensemble des bornes Le Relais ■ ...dont textiles collectés en déchèteries

La collecte des textiles a mis 2 ans à retrouver son niveau d'avant COVID. Le gisement mobilisable est encore important dans les ordures ménagères et dans les encombrants de déchèterie, comme constaté lors de la campagne de caractérisation 2022. Malheureusement les acteurs de l'ESS* font face à la concurrence des plateformes de vente en ligne et des offres de reprise des professionnels de la mode. La qualité des textiles collectés dans les bornes est moindre et met en péril leur modèle économique.

3.7 kg/hab./an

de textiles collectés dans les bornes Le Relais du territoire

8.6 kg/hab./an

de textiles présents dans les ordures ménagères, dans le bac jaune et les encombrants.

307 bornes

Le Relais sur le territoire

Accompagner les professionnels vers une consommation responsable

La mission économie circulaire contribue à **l'accompagnement des professionnels pour promouvoir la consommation responsable**, dans le cadre, notamment en 2023, d'une convention de projet avec CITEO sur le développement des contenants consignés dans la restauration à emporter.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE



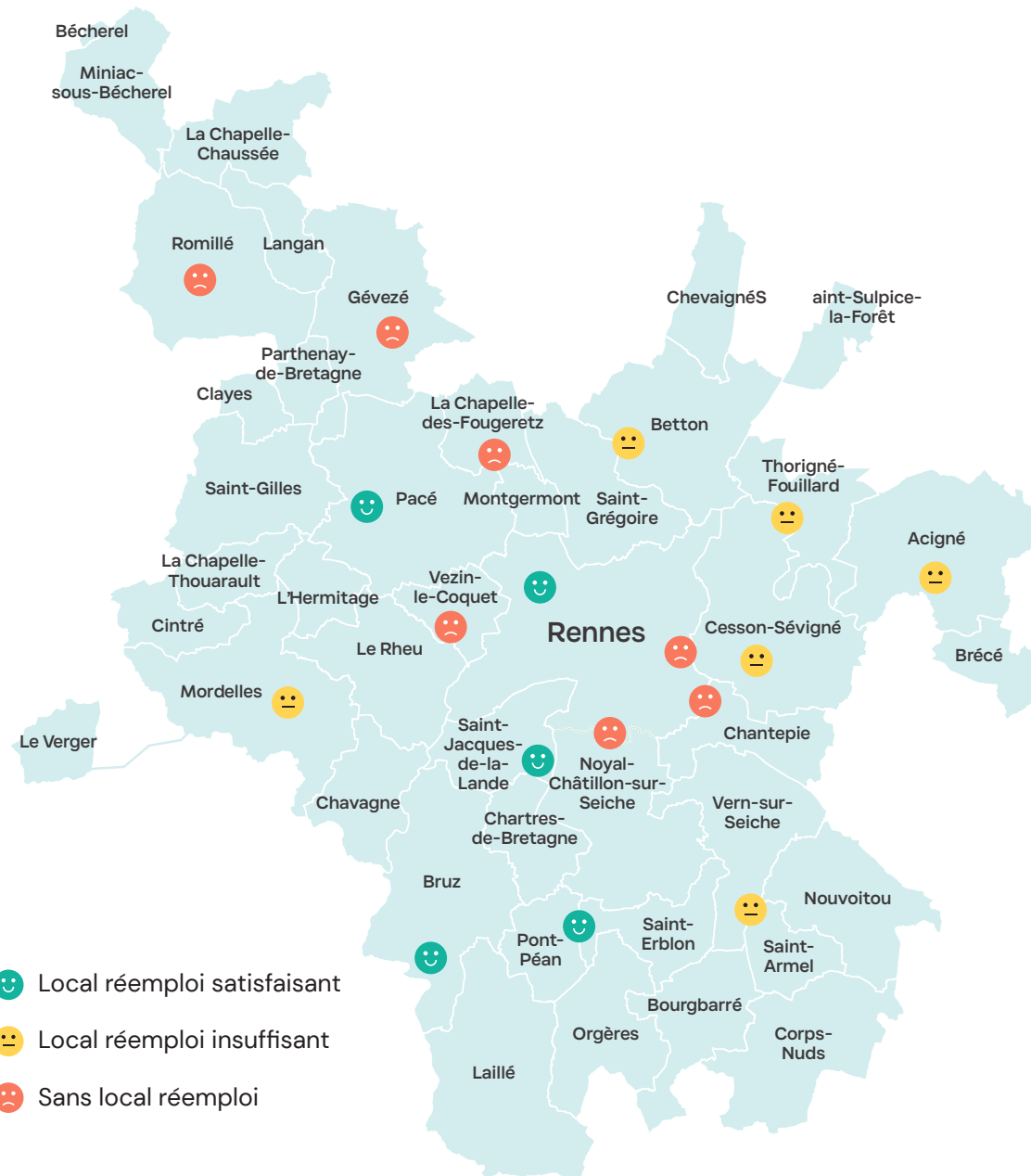
Prolonger la durée de vie des objets et matériaux

Équiper toutes les déchèteries d'un local réemploi

Au fil des années, le dispositif de réception des objets réemployables en déchèterie s'améliore.

Rennes Métropole a planifié des travaux sur l'ensemble des sites **afin qu'en 2030, 100 % des déchèteries bénéficient d'un local réemploi satisfaisant**. En effet, sur les 18 déchèteries actuelles, 11 sont équipées pour le réemploi (local ou caisson) mais seulement 5 locaux sont pleinement satisfaisants. Les autres nécessitent un agrandissement ou un aménagement de l'espace.

28%
de déchèteries équipées d'un local satisfaisant pour le réemploi



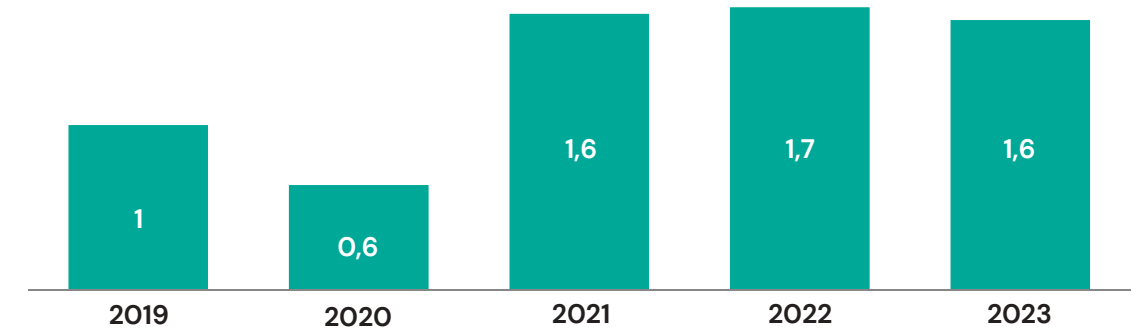
Accompagner les changements de pratique

Les agents d'accueil de déchèterie sont sensibilisés au réemploi. Ces agents **tribord valoristes, spécifiquement formés par la ressourcerie La Belle Déchette**, interviennent sur 10 des 11 déchèteries équipées pour le réemploi. Sur la déchèterie de Bruz, la fonction d'accueil réemploi est assurée par des bénévoles Emmaüs.

25%
d'agents des déchèteries ont bénéficié de la formation « valoriste »

20 394 h
effectuées par les agents sur les locaux réemploi

Réemploi en déchèteries (en kg/hab.)



L'organisation du réemploi en déchèterie (rôle des agents valoristes, nouvelles déchèteries équipées, plus grande visibilité du réemploi) se traduit par un bon ratio de collecte. En 2023, ce sont **746 tonnes** qui ont été collectées.

Poursuivre et développer le soutien aux acteurs

Jusqu'en septembre 2023, les objets réemployables déposés par les usagers dans les locaux dédiés au réemploi étaient transportés par Envie Transport Bretagne directement sur les sites des ressourceries partenaires : Aneth, L'Échappée Benne, Emmaüs, La Belle Déchette...

Les acteurs du réemploi, majoritairement acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), font face à la concurrence des plateformes de vente en ligne, à la baisse de la qualité des dons, au développement de l'offre de seconde main chez les distributeurs et à l'augmentation des coûts de traitement des objets non réemployables. Afin de mieux soutenir cette économie en local, depuis septembre 2023, **Rennes Métropole expérimente une plateforme logistique du réemploi vers laquelle elle transporte les objets réemployables collectés en déchèteries**.

→ Voir les faits marquants 2023, p.6.

L'expérimentation d'une plateforme logistique de réemploi locale a notamment pour objectifs de :

➤ **augmenter substantiellement la quantité et le nombre d'objets et de matériaux envoyés vers les acteurs associatifs** gérant les ressourceries du territoire afin de relancer la dynamique (stagnation des volumes réemployés depuis 2021) et ainsi tendre vers l'objectif de 5% de réemploi à horizon 2030.

➤ **Nouer/développer de nouveaux partenariats** (notamment vers les acteurs de la solidarité).

➤ **Réduire les freins logistiques** au réemploi des objets et matériaux (besoins en stockage, saisonnalité de certains objets, surfaces de vente...).

➤ **Consolider les données relatives à la traçabilité** (taux de réemploi effectif par type d'objet et par acteur) et ainsi mesurer les bénéfices indirects (notamment sociaux) du réemploi pour les habitants du territoire.

➤ **Permettre aux acteurs du réemploi de consolider leur modèle économique en accédant à de nouveaux revenus** (hausse des volumes de vente, accès au fonds « réemploi » via les éco-organismes...).



Gérer les végétaux et les déchets alimentaires en proximité

Gérer les déchets alimentaires en proximité

Mettre à disposition des composteurs

43 902

composteurs individuels distribués par RM sur le territoire métropolitain depuis 2002
(dont 4775 distribués en 2023)

511

aires de compostage collectif implantées en pied d'immeubles

Durant leur première année de fonctionnement, les aires de compostage partagé font l'objet d'un accompagnement confié à l'association Vert le Jardin. Une fois autonomes, les aires sont animées par des référents bénévoles.

Deux fois par an, Rennes Métropole organise des rencontres avec ces acteurs de terrain dont le rôle est primordial.

→ Ci-dessous un composteur partagé.



© Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole

Encourager le compostage individuel et collectif

La sensibilisation au compostage est effectuée auprès :

- des résidents en habitat pavillonnaire : par l'équipe biodéchets et les médiateurs en charge de la distribution des composteur individuels.
- Des résidents en habitat collectif lors des installations et distributions de composteurs ou de seaux à compost :
 - par l'association Vert Le Jardin ;
 - par les médiateurs de Rennes Métropole.
- Du grand public lors d'ateliers ou de démonstrations programmées.

7 271

personnes sensibilisées au compostage des déchets alimentaires en 2023

49 %

C'est le taux de pratique du compostage **en collectif** sur la base d'enquêtes téléphoniques de 2021.



© Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole

→ Ci-dessus un atelier jardin zéro déchet.

Accompagner les usagers vers le jardinage zéro déchet

Pour accompagner les usagers, Rennes Métropole propose :

- la **mise à disposition de broyeurs et tondeuses mulching** : 9 structures (associations et communes) sous convention mettent à disposition des habitants du matériel de valorisation des végétaux acheté par Rennes Métropole ;
- Des **ateliers** : atelier jardin zéro déchet, visites de jardins particuliers et de jardins familiaux et partagés.
- Des **animations grand public** : compostage, broyage, paillage, jardin zéro déchet, fabrication de sapins.
- Des **opérations de broyage** de « quartier » et en déchèterie : 288 opérations en 2023.
- **Sapin Malin** : opération de sensibilisation, collecte et broyage de sapins à Noël : 11 357 sapins déposés en 2023 et 85 tonnes de broyat produites.

En lien avec l'arrêt de l'acceptation des tontes en déchèterie, les échanges avec les professionnels (paysagistes notamment) et les services techniques des communes ont été renforcés dès le 1^{er} semestre 2023.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

1 186

personnes sensibilisées au jardinage zéro déchet en 2023

57 kg/hab./an

de végétaux collectés

3.5 kg/hab./an

de végétaux des **professionnels** collectés

1.3 kg/hab./an

de végétaux des **services techniques** collectés en déchèterie



Afin d'assurer l'éco-exemplarité « déchets » de Rennes Métropole, les agents de la DDRE :

- responsabilisent les services de Rennes Métropole et les communes du territoire à la prévention des déchets en leur communiquant leur **suivi de production des déchets du quotidien et des conseils pour réduire les tonnages produits**.

- Mettent en place des **filières de réemploi ou de transformation des vêtements de travail** auprès de la direction des moyens et des achats (DMA).

- Sensibilisent les collègues de la Direction des Jardins et de la Biodiversité (DJB) au **zéro tonte et à la réduction des végétaux** et ceux de la Direction Voirie (DV) au **broyage des résidus d'élagage**.

- Améliorent le **tri des déchets issus de l'entretien des bâtiments** en lien avec la Direction du Patrimoine Bâti (DPB) ou celui des **pneumatiques usagés** de la Direction Voirie (DV).

- Animent des **ateliers de fresques** du climat ou de l'économie circulaire auprès de l'ensemble des directions.

Par ailleurs, par l'intermédiaire du Défi Écologie, Rennes Métropole a mis fin à :

- la **poubelle individuelle dans les bureaux** du 4 avenue Fréville. Les agents sont désormais invités à trier sur des îlots de tri par étage.

- La **vaisselle jetable dans les salles de réunion** (remplacée par la vaisselle lavable).

→ Ci-dessous un atelier fresque du climat.



DÉVELOPPER DES SERVICES DE COLLECTE EFFICIENTS ET ADAPTÉS AUX USAGERS





Les déchets collectés par le service public

Dans le cadre du service public, Rennes Métropole assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par les ménages et professionnels de son territoire.

Déchets ménagers et assimilés	
Déchets du quotidien	Déchets occasionnels
 Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) = ordures ménagères résiduelles	 Encombrants, bois, ferraille, meubles, gravats...
 Déchets collectés à part (emballages, verre...) = collecte sélective	 Végétaux

Selon la réglementation, les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Rennes Métropole prend néanmoins en charge les DMA de ceux qui le demandent, ce service étant soumis à une redevance spéciale.

Pour les déchets du quotidien : la redevance spéciale « collecte et traitement »

- Complémentaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle est rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992.
- Elle s'applique en fonction de la quantité de déchets produite par le professionnel :

Moins de 52 m³ collectés/an	Entre 52 m³ et 520 m³/an	Plus de 520 m³ collectés/an
Pas de redevance spéciale	Redevance spéciale pour le volume excédant les 52 m³	Pas de prise en charge par le service public de collecte

- La facturation se fait uniquement sur les ordures ménagères collectées en porte-à-porte ou en bornes d'apport volontaire dédiées et les emballages en verre collectés en porte-à-porte.
- Elle a concerné **931** professionnels en 2023.

Pour les déchets occasionnels : la redevance spéciale « apport en déchèterie »

- Elle permet à la collectivité de facturer aux professionnels leurs apports de matières en déchèteries.
- Elle a concerné **1482** professionnels en 2023.

Pour en savoir plus sur ces redevances et les recettes associées, se reporter au chapitre « Indicateurs financiers ».



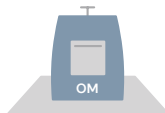
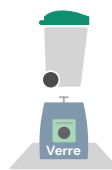
Adapter le schéma de collecte des déchets

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

La pré-collecte

Les contenants

Les déchets du quotidien sont collectés selon deux modes : le porte-à-porte (dans des bacs roulants) et l'apport volontaire (dans des bornes ou des abribacs).

	Pavillons et petits collectifs 81 % des usagers	Collectifs (et quelques pavillons) 19 % des usagers	Professionnels 14 369 adresses
Ordures ménagères (OM)	Bacs roulants gris foncé (de 140 à 770 litres) <i>Exception : quelques adresses indotables utilisent des sacs orange)</i>	 Bornes aériennes ou enterrées	Bacs roulants ou bornes dédiées   <i>658 professionnels payent la redevance spéciale pour ce service</i>
Emballages & journaux, revues et magazines (JRM)	Bacs roulants à couvercle jaune (de 140 l à 770 l) pour la presque totalité des foyers. <i>Exception : quelques adresses indotables utilisent des sacs jaunes</i>	  Bornes aériennes ou enterrées	  Bacs roulants ou bornes
Verre	 Bornes aériennes ou enterrées		Bacs roulants (redevance spéciale) ou bornes dédiées  <i>428 professionnels payent la redevance spéciale pour ce service</i>
Déchets alimentaires	➤ Composteurs individuels mis gratuitement à disposition des pavillons : 4775 distribués en 2023. ➤ 511 aires de compostage partagé pour l'habitat collectif Une collecte est en cours de déploiement pour les foyers ne pouvant composter : ➤ 472 foyers sont collectés en porte-à-porte en bac roulant ➤ 13 740 foyers sont collectés en abribac	  	Bacs roulants  <i>467 professionnels bénéficient de ce service</i>

NB : les déchets spécifiques des professionnels (les cartons des commerçants dans les centre-villes et dans les zones d'activité, les papiers de bureaux et les cagettes) sont collectés en vrac.

La gestion du parc

La gestion du parc de contenants est répartie entre :

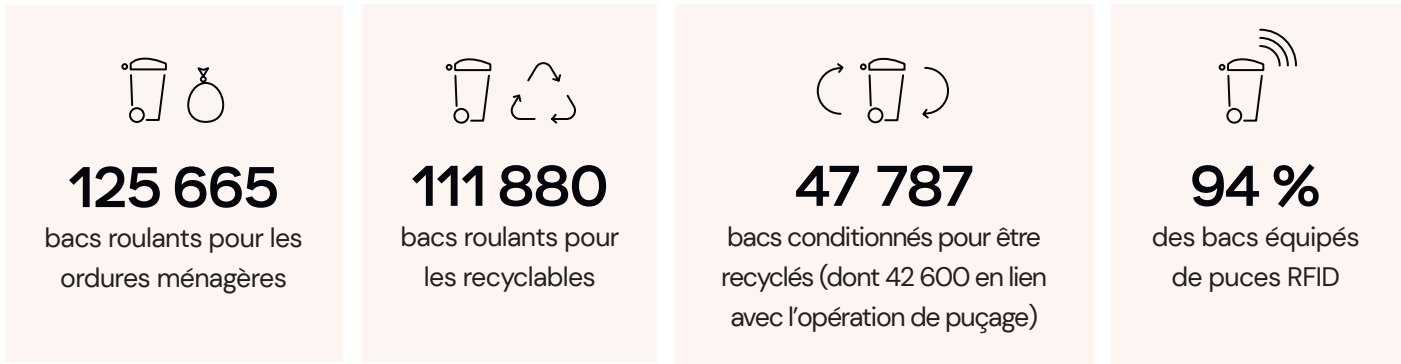
- > **une équipe technique** de la Direction des déchets et des réseaux d'énergies : 11 agents assurent la livraison et la réparation des bacs roulants, des abri-bacs ainsi que la distribution des sacs pour les usagers indotables en bacs. Ils ont également en charge des mouvements de bornes d'apport volontaire, leur maintenance et leur entretien (lavage et peinture). Les matériels défectueux sont conditionnés pour être recyclés.
- > **Des prestataires** pour l'installation de nouvelles bornes enterrées et pour les campagnes d'entretien préventif des bornes existantes.
- > **Des agents guide composteurs** chargés du suivi des aires de compostage partagé. Quand la maintenance d'un site est conséquente, ils font appel à un prestataire.

Les bacs

Depuis 2012, les bacs roulants sont progressivement équipés de puces RFID. Ce puçage est quasi exhaustif, **une campagne de puçage du parc de l'habitat pavillonnaire a été effectuée sur 2023.**

Équipé d'une puce RFID, chaque bac roulant est identifié. Les données lues par la benne de collecte au moment de son vidage sont associées à son emplacement. **La collectivité a ainsi connaissance des nombres de levées et des poids de déchets produits à chaque adresse.**

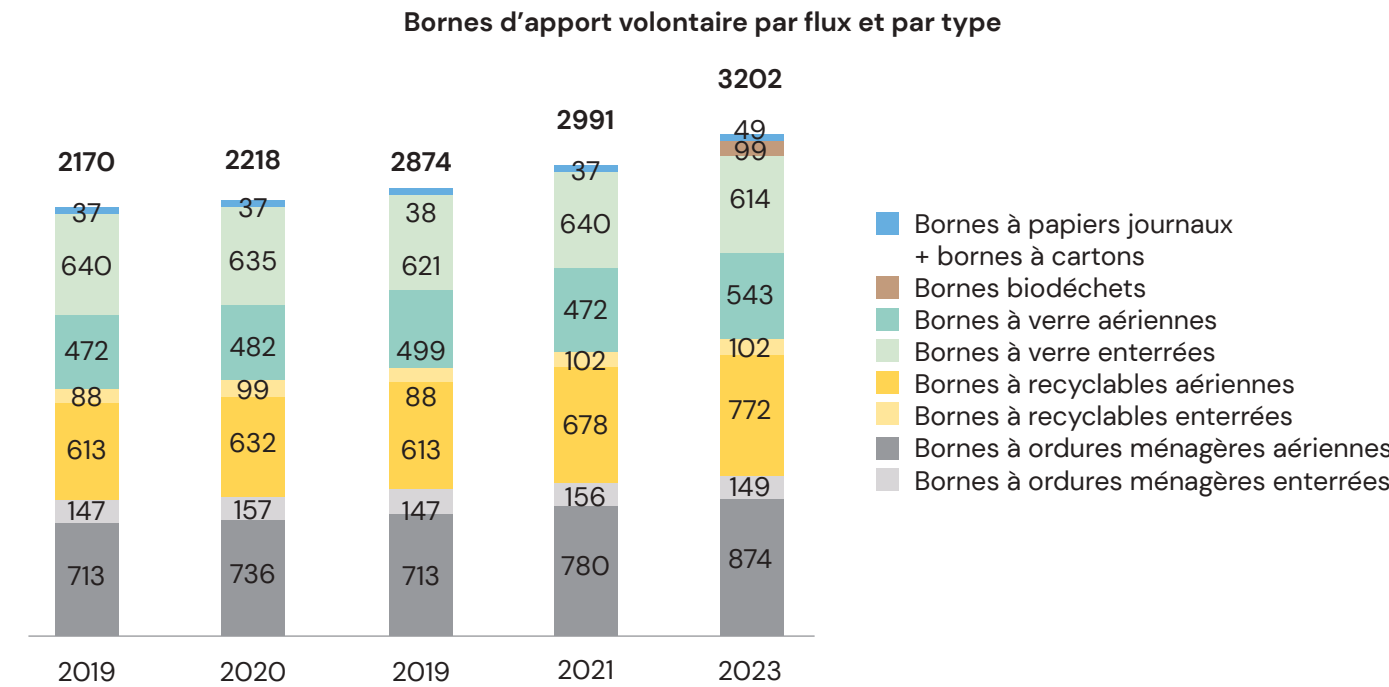
Rennes Métropole utilise ces informations pour optimiser le service et pour facturer la redevance spéciale aux professionnels. À terme, il est envisagé de **restituer à l'utilisateur sa donnée de production afin de l'encourager dans une démarche de réduction et de tri de ses déchets.**



Les bornes

Entamée en 2005, la mise en place de bornes enterrées se poursuit. L'installation de ces matériels est plus onéreuse que celle des bornes « aériennes » mais ils sont en contrepartie plus silencieux, plus esthétiques, plus accessibles et d'une durée de vie supérieure.

Chaque borne d'apport volontaire de Rennes Métropole est équipée d'une **sonde qui détecte son niveau de remplissage.**



La collecte

Les fréquences de collecte

En porte-à-porte, la fréquence de collecte est fonction du flux de déchets et de la densité d'habitat :

- Ordures ménagères**
- > Rennes centre : 2 collectes hebdomadaires (à l'exception de quelques adresses aux faibles capacités de stockage, collectées 6 fois),
 - > Autres communes et quartiers : 1 collecte (à l'exception de quelques adresses à forte production ou aux faibles capacités de stockage, collectées 2 fois).

- Déchets recyclables**
- > Rennes centre : 2 collectes hebdomadaires,
 - > Autres communes et quartiers : 1 collecte hebdomadaire pour les immeubles et les professionnels et 1 collecte tous les 15 jours pour les pavillons.

Verre des professionnels
Les professionnels qui produisent de grosses quantités de verre peuvent disposer d'un bac individuel, collecté d'une fois la semaine à une fois le mois.

Déchets alimentaires
2 collectes hebdomadaires. Ce service concerne depuis 2016 des restaurants, cantines scolaires, marchés, Ehpad et commerces alimentaires. Depuis octobre 2023, la collectivité a démarré le déploiement d'un nouveau mode de collecte des déchets alimentaires à destination de l'habitat collectif. Les abribacs biodéchets mis en place sur l'espace public sont collectés 2 fois par semaine.

→ Ci-dessous un abribac déchets alimentaires.



Papiers de bureau et cartons
Les professionnels peuvent s'adresser à La Feuille d'Érable, prestataire de Rennes Métropole, pour une collecte des papiers sur rendez-vous (au plus mensuelle) et pour la collecte des cartons en porte-à-porte (5 m³ maximum par collecte).

Cagettes
Dans le centre-ville de Rennes, les collectes ont lieu du lundi au vendredi, le matin. Dans les communes et les quartiers rennais, les collectes se font sur demande au Numéro Info Déchets.

En apport volontaire, la collecte des bornes est déclenchée automatiquement en fonction du niveau de remplissage mesuré par la sonde dont elles sont équipées.

Ce système « sur appel » permet :

- > d'améliorer le service en anticipant l'échéance de saturation de chaque borne, évitant ainsi son débordement ;
- > d'optimiser les circuits de collecte en adaptant le vidage de chaque borne à son propre rythme de remplissage.

Pour des raisons d'hygiène, la collecte des bornes ordures ménagères a lieu au moins une fois par semaine.

Les véhicules

La collecte est confiée à des prestataires de service : Suez, Tribord et La Feuille d'Érable. Leurs flottes de véhicules se sont modernisées.

Les bennes de collecte sont dotées des équipements suivants :

- > Système de suivi par satellite du positionnement des véhicules, relié à une plateforme internet de consultation.
- > Système anticollision Mobileye : en identifiant les dangers potentiels sur la route (cyclistes, piétons, autres véhicules...) y compris dans les angles morts, celui-ci assiste les chauffeurs et les aide à lutter contre les problèmes liés à la fatigue.
- > Système d'identification des contenants (bacs ou bornes).
- > Système de pesée embarquée (sur lève-conteneur pour les bacs ou sur châssis pour les bornes).

96 % des véhicules dédiés à la collecte des déchets du quotidien roulent au GNV :

Type de véhicule	BOM' pour le porte-à-porte			Camion-grue apport volontaire	Véhicule < 3.5t	Total
	26t	19t	16t	26t		
GNV	24	9	3	9	2	47
Gazole	2					2
Total	26	9	3	9	2	49

Le recours à la motorisation GNV permet une diminution de l'impact environnemental de la collecte (réduction de 95 % des particules fines, de 80 % des oxydes d'azote par rapport au gazole) et une diminution du bruit de moitié.

1. BOM = benne à ordures ménagères, véhicule servant à la collecte des ordures ménagères, des emballages, des biodéchets et du verre.

Les indicateurs de la collecte

Sont ici concernées les collectes d'OM, d'emballages, de journaux-revues-magazines, de verre et de biodéchets. Les collectes de papiers, cartons et cagettes des professionnels en porte-à-porte ne sont pas prises en compte.

	Porte-à-porte			Apport volontaire		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Tonnages collectés	86 008	85 382	81 600	37 629	37 208	37 562
Kilomètres parcourus	1 240 320	1 240 981	1 124 487	275 270	291 064	282 005
Heures de collecte	100 420	100 465	93 804	18 760	18 963	17 789
Tonnes collectées/km	0.07	0.07	0.07	0.14	0.13	0.13
Tonnes collectées/heure	0.87	0.85	0.87	2.01	1.96	2.11

→ Ci-dessous une benne déchets alimentaires.



Collecter les déchets occasionnels sur des déchèteries performantes

Les déchets occasionnels sont des déchets qui, par leur nature, leur dangerosité, leur taille ou leur poids, **doivent être orientés vers des filières spécifiques.**

La règle générale de collecte des déchets occasionnels est celle de l'apport volontaire **en déchèterie** mais Rennes Métropole propose d'autres services alternatifs, notamment sur l'habitat urbain dense.

Les déchèteries sont des sites aménagés et sécurisés mis à disposition des particuliers et des professionnels pour recevoir leurs déchets occasionnels :

- > **non dangereux** : cartons, ferraille, bois, plâtre, meubles (sur 13 sites), végétaux, encombrants, gravats...
- > **dangereux**¹ : produits chimiques (pots de peinture, vernis...), appareils électriques et électroniques, huiles, piles et batteries, néons...

Certaines déchèteries, équipées d'un local réemploi, acceptent aussi les objets réemployables.
→ [Voir gestion du réemploi, p. 17](#)

Avec une déchèterie pour 26 000 habitants, Rennes Métropole figure parmi les territoires urbains les plus équipés². Ce maillage permet à **9 foyers métropolitains sur 10 d'être à moins de 6 minutes d'un site.**

La gestion des sites

Propriétaire des sites, Rennes Métropole est en charge de :

Leur sécurisation

- > Marquage des DEEE* et des batteries et enlèvement quotidien (y compris le samedi) pour éviter les vols.
- > Vidéoprotection couplée à de la télésurveillance et des rondes par une société de surveillance.
- > Dépôt de plainte systématique en cas de flagrant délit.
- > Éclairage extérieur sur détection de mouvement sur plusieurs équipements.

L'aménagement et les travaux sur les sites

- > Pour les adapter aux nouvelles filières de tri et aux exigences réglementaires, par exemple en créant des locaux pour le réemploi.
- > Afin de faciliter l'expérience usager sur site (signalétique, amélioration de la circulation par la mise en place de portails, barrière pour gérer le nombre de personnes sur site).

1. NB : la responsabilité élargie des producteurs permet aux usagers de déposer gratuitement ces produits dans leurs points de vente.
2. Selon l'Ademe (« La collecte des déchets par le service public en France – Résultats 2021 », paru en juillet 2023), la moyenne nationale 2021 en territoire urbain était d'une déchèterie pour 32 307 habitants.

18
déchèteries

6
plateformes végétaux

11
sites équipés pour le réemploi

1,4 M
d'entrées par an

81 433
tonnes réceptionnées
(hors végétaux issus de la collecte en PAP)

23
types de déchets à trier

L'exploitation du « haut de quai » des déchèteries est confiée à la société Tribord, acteur local de l'économie sociale et solidaire. Cet exploitant assure :

- L'accueil des usagers** (orientation, consignes de sécurité, conseils de tri) :
- > Pour les particuliers : du lundi au samedi (les sites étant ouverts de 4 à 11 demi-journées, voire en journée continue sur un site).
 - > Pour les professionnels : du lundi au vendredi, sur les mêmes créneaux que les particuliers.

L'enregistrement des dépôts des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale « apports en déchèterie ».

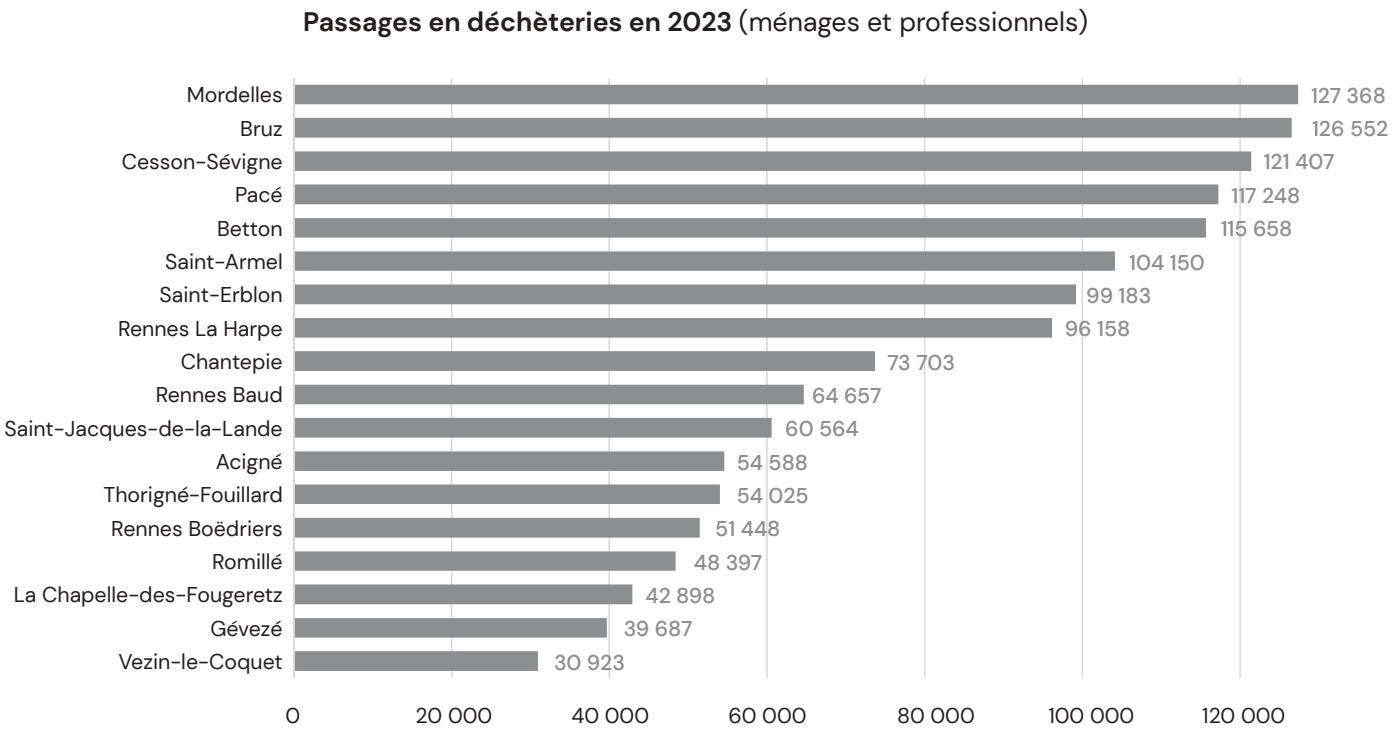
L'exploitation du site (propreté, petite maintenance, chargement des bennes, gestion des demandes d'enlèvements).

La gestion du « bas de quai » consiste en l'évacuation des déchets vers les filières appropriées. Ces prestations sont confiées aux sociétés Brangeon, Paprec et Véolia.

L'intervention se fait sur demande des agents du haut de quai dans un souci permanent de garantie de la continuité de service à l'utilisateur.

La fréquentation

On a compté en 2023 **1.43 million d’entrées** sur les déchèteries métropolitaines, soit près de 26 % de plus qu’il y a 10 ans.

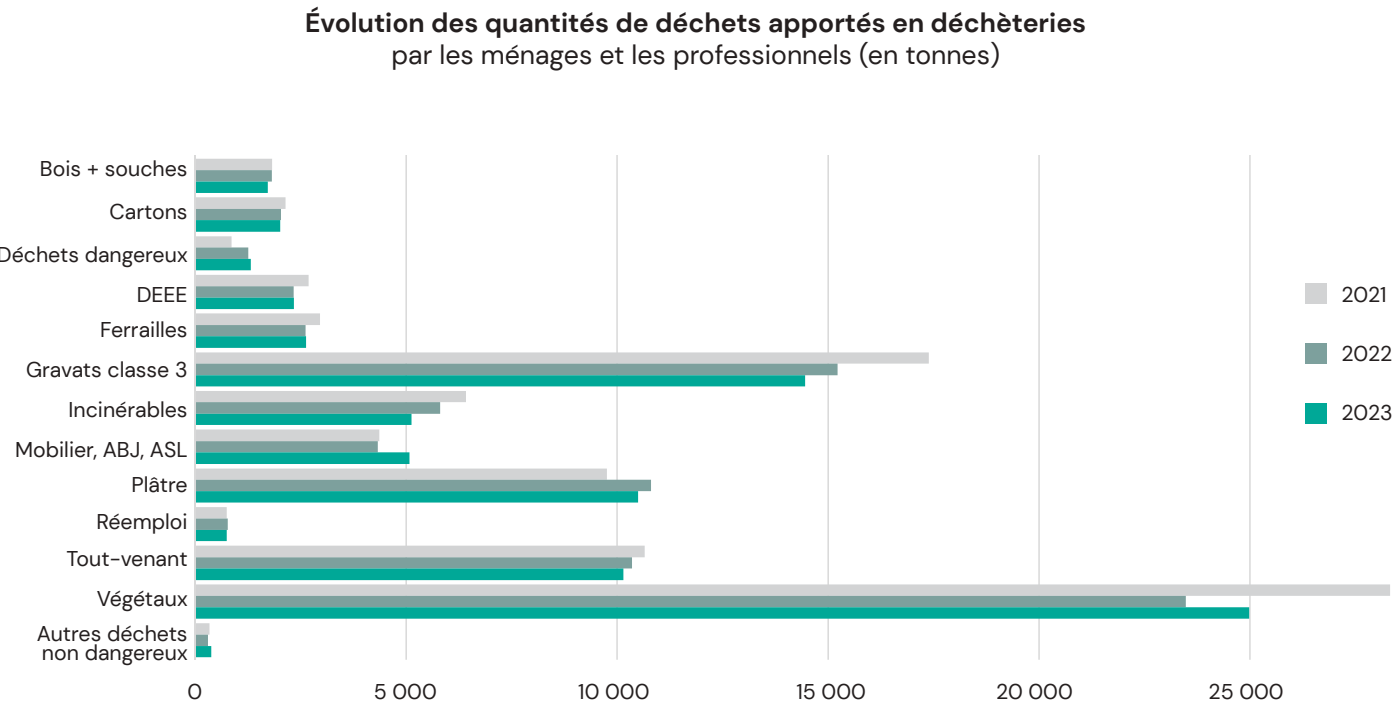


On peut attribuer cette forte fréquentation à la **dynamique démographique du territoire** (+1,2 % d’habitant par an) **et à la modernisation des équipements**.

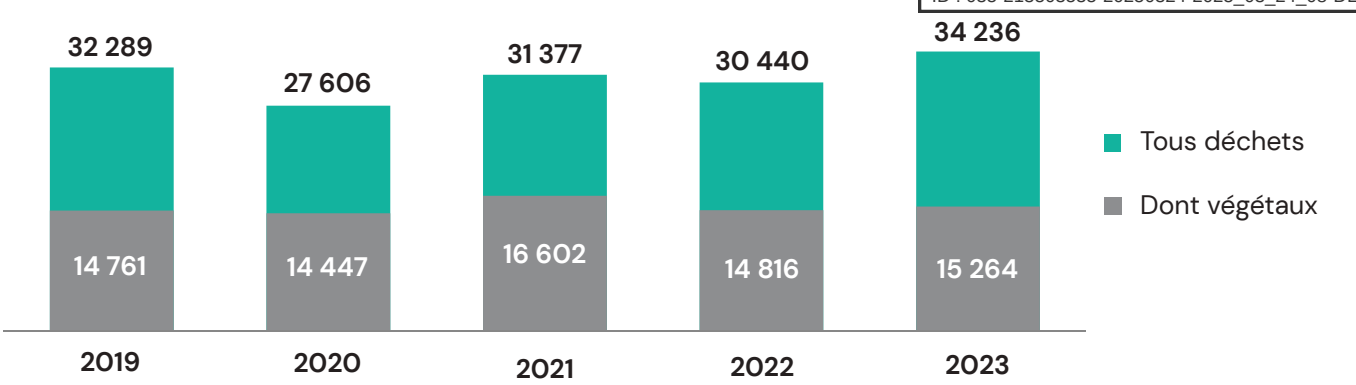
Il est également probable que les sites situés en périphérie du territoire attirent des usagers de collectivités voisines où les déchèteries font l’objet d’un contrôle d’accès avec limitation du nombre de passages.

Une situation qui a relancé la réflexion sur l’absence de contrôle d’accès systématique à l’entrée des équipements métropolitains.

Les tonnages



Dépôts des professionnels en déchèteries (en m³)



Les apports en déchèterie stagnent cette année après l’explosion des tonnages de 2021 (post-COVID). 2023 est marquée par la reprise des apports de végétaux de la part des particuliers (+1000 t) et des professionnels (+450 m³). → [Voir aussi les chiffres clés 2023, p.8-9.](#)

La performance environnementale

Réduire les kilomètres parcourus

Selon des clauses contractuelles, l’exploitant « haut de quai » doit **optimiser le chargement des bennes** (tasser les déchets) pour en diminuer le nombre d’évacuations, et réduire ainsi le kilométrage lié au transport.

La Métropole poursuit le développement des infrastructures avec la création de locaux réemploi et la mise en place de nouvelles filières (DEA*, ASL*, AJB*, PMCB*) pour contribuer à la diversification de l’offre de tri et réduire ainsi le recours aux filières incinérables et tout-venant.

Réduire les flux non-vertueux

L’exploitant « haut de quai » doit aussi **augmenter la part des flux orientés vers le réemploi et la valorisation matière ou le recyclage** avant le recours à la valorisation énergétique.

L’indicateur de suivi de cet accompagnement est le suivant :

Taux de non-vertueux
= [Tonnage tout-venant + incinérables] / [Tonnage total hors gravats et végétaux]

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de non-vertueux	46%	43%	39%	38%	36%



→ Ci-contre un agent valoriste oriente un usager dans le local réemploi de la déchèterie de La Harpe



Faciliter la gestion des déchets occasionnels en secteur urbain dense

Les déchèteries et plateformes de végétaux ne répondent pas à l'ensemble des besoins des usagers en matière de collecte des déchets occasionnels, notamment en secteur urbain dense, moins pourvu en équipements et où les usagers ne sont pas toujours véhiculés. C'est pourquoi Rennes Métropole propose **une palette de services complémentaires** :

La collecte des végétaux en porte-à-porte	Proposée sur le territoire intrarocade, cette collecte a lieu en saison (1 887 t collectées en 2023). Elle sera supprimée en 2024.
La collecte sur les marchés	En stationnement sur les marchés rennais, ou ailleurs sur demande des communes, ce service prend en charge : > les petits appareils électriques (DEEE) > les déchets diffus spécifiques (DDS).
La collecte des encombrants sur rendez-vous	Réservée au secteur intrarocade de Rennes Métropole, cette collecte est proposée aux particuliers qui ne peuvent transporter eux-mêmes leurs encombrants en déchèterie (3 objets au maximum, rendez-vous pris au Numéro Info Déchets ou via un formulaire en ligne). En 2023, 7 100 foyers ont bénéficié de ce service.
La collecte des DASRI*	Depuis 2014, Rennes Métropole assure uniquement la collecte des seringues récupérées par l'association AIDES. Les autres DASRI sont collectés dans les pharmacies par l'éco-organisme Dastri.
Les opérations Tritout	Ce sont des opérations de déstockage des encombrants et des DDS. Elles sont organisées sur demande des communes, hors Rennes.
La tri-troc mobile (ex déchèterie mobile)	Lancée en 2019, la déchèterie mobile tourne dans différents quartiers rennais : Maurepas, le Blosne, Bréquigny, Cleunay, Villejean, Alphonse-Guérin et le centre-ville. Elle revient dans le même quartier toutes les 5 à 6 semaines. Les déchets réceptionnés sur la déchèterie mobile sont les mêmes qu'en déchèterie classique, hormis les végétaux, les gravats et le plâtre. Elle est en outre accompagnée d'un espace de don où l'on peut apporter ou récupérer gratuitement des objets, qui connaissent ainsi une seconde vie. En 2024, ce service, rebaptisé "tri-troc mobile" sera doublé. La déchèterie mobile en 2023 : 1 690 h d'ouverture, 10 738 entrées, 151 tonnes de déchets.
Locaux « encombrants » en pied d'immeuble	En partenariat avec la Mission renouvellement urbain et les bailleurs sociaux, la DDRE expérimente la gestion de proximité des encombrants dans le quartier de Maurepas afin de combattre les dépôts sauvages et valoriser plus de déchets. Pour cela une association locale, La Cohue, a été missionnée. La Cohue propose des rendez-vous aux habitants, dont elle récupère les encombrants à vélo, et les trie. Les encombrants sont stockés dans les parties communes des immeubles avant d'être transportés vers les filières locales de recyclage ou de traitement. Ce service sera étendu au Blosne en 2024. En 2023, 1 291 foyers ont bénéficié de ce service.

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION





Privilégier l'envoi des flux vers les filières de recyclage et valorisation

Les filières

Responsable de la valorisation et du traitement des déchets collectés, Rennes Métropole confie ces missions à :

➤ **Des prestataires spécialisés** : entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, via des marchés publics ou des concessions de service public (UVE de Villejean).

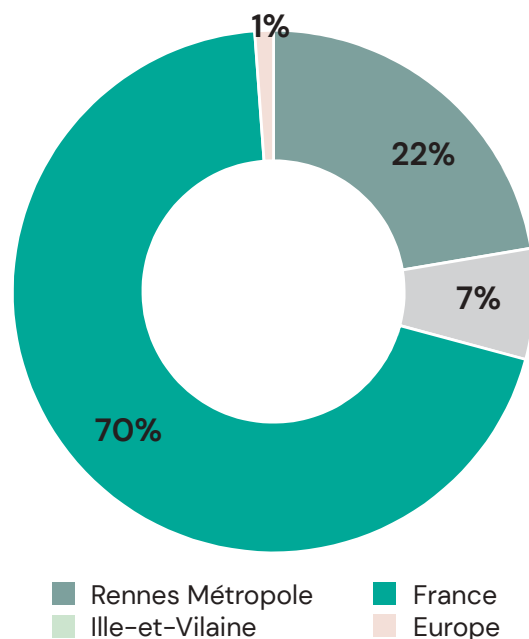
➤ **Des éco-organismes** : le Code de l'Environnement stipule qu'il « peut être fait obligation aux producteurs, aux importateurs et aux distributeurs de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent ».

Le producteur initial peut donc exercer sa responsabilité élargie (REP*) en transférant les tâches correspondantes à un organisme collectif. C'est pourquoi Rennes Métropole a contractualisé avec des éco-organismes pour le traitement de certains déchets collectés en déchèteries : Ecosystem (pour les DEEE, les lampes...), EcoDDS, Éco-mobilier, Aliapur (pneus), Corepile (piles)...

Au total, **49 filières** sont gérées par les services de la métropole.

➔ Voir en annexe le tableau des filières p.52-53.

Répartition des tonnages par lieu de valorisation final



Habituellement 70 % des déchets sont traités sur Rennes Métropole mais la fermeture de l'UVE de Villejean pour travaux a nécessité d'externaliser le traitement des ordures ménagères et des encombrants sur d'autres installations du grand ouest.

Zoom sur le centre de tri des emballages

Quelques chiffres

Paprec trie pour le compte de Rennes Métropole le contenu de la « poubelle jaune » dédiée au tri sélectif. Situé à Le Rheu, le centre de tri Paprec est ouvert au public, et notamment aux scolaires, pour des visites comportant un parcours pédagogique et ludique.

➔ Voir les statistiques de visites des équipements métropolitains p.13.

Les déchets collectés en porte-à porte et apport volontaire sont livrés sur le site de Le Rheu puis triés par matière. Après conditionnement, ils sont expédiés vers les filières de reprise, en France ou en Europe de l'ouest pour être recyclés.

➔ Voir la carte p.34 et en annexe le tableau des filières p.52-53.

Les refus de tri (4 564 t / 21,3 % des entrants) sont transformés en CSR* en vue d'une valorisation énergétique :

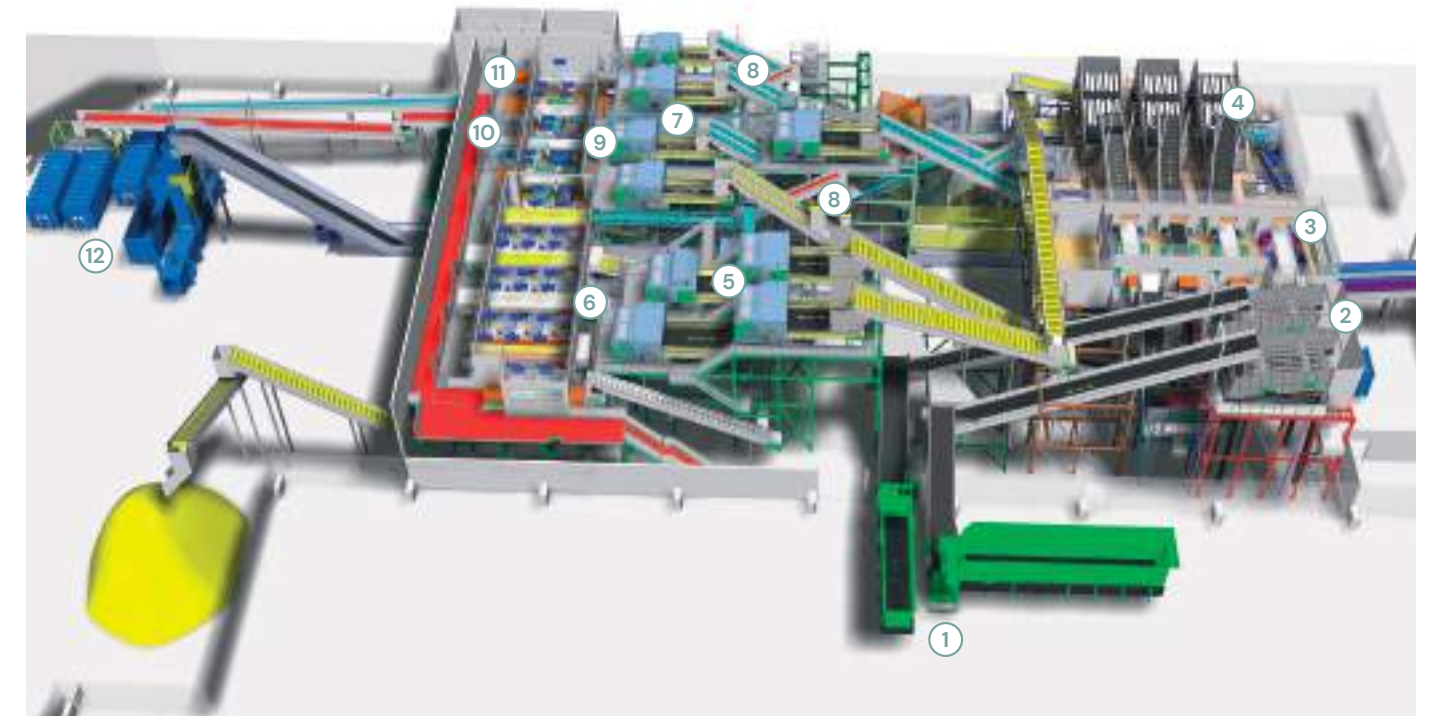
➤ **88% de ces refus de tri sont constitués d'erreurs de tri grossières des usagers** (ordures ménagères, déchets médicaux, textile, litières d'animaux, gravats, verre...)

➤ **12 % de ces refus de tri sont en fait des emballages** correctement triés par les usagers mais **pour lesquels les filières de recyclage n'existent pas encore** (les matières concernées sont des plastiques complexes, des aluminisés...).

➔ Ci-dessous le centre de tri à Le Rheu.



Les étapes du tri



- ➔ Un conducteur d'engins dépose les déchets dans les deux trémies qui régulent le flux de déchets sur la chaîne de tri.
- ➔ Le crible balistique sépare les objets en fonction de leur poids : les déchets plats montent tandis que les déchets creux descendent. Ce premier criblage permet d'extraire les gros éléments (cartons, gros bidons, films, etc.) et les fines.
- ➔ Dans cette cabine de pré-tri, les opérateurs extraient les sacs de collecte et les films plastiques, les gros bidons plastiques (PEHD* et PET*), les refus volumineux et les gros cartons.
- ➔ Ce second crible balistique sépare les déchets en 4 fractions : les corps creux (bouteilles, canettes), les papiers et erreurs de tri, les JRM et les cartonnettes, et enfin les grands cartons.
- ➔ Le tri optique des corps plats permet d'affiner le tri des papiers et JRM.
- ➔ Dans la cabine de sur-tri des corps plats, le travail des opérateurs consiste à nettoyer les flux majoritaires de papiers/cartons en enlevant les corps creux résiduels et les refus de tri.
- ➔ Le tri optique des corps creux permet de séparer les différents corps creux selon leur matière.
- ➔ Les métaux ferreux sont captés par un aimant et orientés directement vers une presse à métal.
- ➔ Le PEHD et le PET clair sont contrôlés par des opérateurs en cabine de sur-tri des corps creux.
- ➔ Dans la cabine de sur-tri des corps creux, un troisième tapis permet à un opérateur de contrôler les refus de tri et de réorienter les produits valorisables (corps creux ou corps plats) vers les alvéoles ou tapis correspondants.
- ➔ Sur la sortie du tapis des refus de tri, un séparateur à courant de Foucault capte la fraction des métaux non ferreux (aluminium).
- ➔ Les différents produits, triés par catégorie, sont stockés dans les box ou des silos. Ils sont ensuite dirigés par catégorie pour conditionnement vers la presse à balles.



Sources : Rennes Métropole (DDRE) – Cadastre – Réalisation : DDRE (avril 2024)

Matériaux recyclés

- ◆ Cagettes des professionnels
- ◆ Déchets alimentaires
- ◆ Verres
- ◆ Métaux ferreux (acier)
- ◆ Métaux non ferreux (aluminium et petis aluminiums)
- ◆ Papiers
- ◆ Cartons
- ◆ Plastiques, cartonnettes, sacs et films plastiques

Tonnage

- Moins de 2 000
- 2 000 – 5 000
- Plus de 5 000



Améliorer la performance de l'UVE et des réseaux de chaleur

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

Reconstruction de l'UVE de Villejean

L'opération de travaux sur l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Villejean à Rennes a démarré le 1^{er} avril 2022. Son objectif est de renouveler tous les équipements de traitement des déchets, d'épuration des fumées et de production énergétique sur le site de Villejean.

Cette opération permettra notamment d'augmenter les quantités de chaleur destinées au réseau de chauffage urbain et les quantités d'électricité fournies au réseau tout en assurant l'incinération des déchets ménagers de la Métropole.

Entre juin 2022 et février 2023 des difficultés d'exécution ont été identifiées sur les chaudières, donnant lieu à un premier audit sur le montage et les soudures.

En mars 2023, Rennes Métropole a émis un ordre de service d'arrêt de chantier des chaudières, le reste des travaux pouvant se poursuivre.

Dès lors, de nombreux échanges ont eu lieu mais les avis des experts mandatés par le concepteur-réalisateur et par le maître d'ouvrage (Rennes Métropole) sont restés divergents. Le temps de ces échanges impacte de façon significative le fonctionnement des services publics liés à la gestion des déchets et des réseaux de chaleur.

En effet, tant que l'usine d'incinération n'aura pas redémarré, il est nécessaire d'organiser le

détournement des déchets vers d'autres exutoires éloignés et de compenser la non production de chaleur renouvelable par l'achat de gaz.

La préfecture et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ont été saisies. Mi-décembre 2023, la préfecture a émis un arrêté préfectoral complémentaire à l'arrêté n°44 651 à l'attention de Rennes Métropole, imposant la réalisation d'une tierce expertise sur tous les équipements sous pression (vapeur) y compris les chaudières afin d'en vérifier la conformité à la directive des équipements sous pression (DESP 2014/68/UE).

À la même période, le Tribunal Administratif de Rennes a émis une ordonnance ouvrant une expertise judiciaire dont l'objectif était de vérifier la conformité des chaudières à la norme EN 12 952 (norme contractuelle).

Aussi, dans le cas où cette tierce expertise aboutirait à un programme de travaux de mise en conformité, Rennes Métropole envisagerait de réaliser elle-même les travaux afin de garantir une conformité totale de l'installation à la réglementation en vigueur.

Ces travaux feraient suite à une notification de mise en régie provisoire du fabricant telle que prévue par l'article 48 du CCAG Travaux.

Dans cette hypothèse, l'enveloppe de travaux a été mise à jour par délibération du 9 décembre 2023.

→ Ci-dessous le chantier de l'UVE.



Gestion des détournements pendant la période de travaux sur l'UVE

Pendant l'arrêt de l'UVE, les flux doivent être massifiés sur le territoire avant de rejoindre les sites de valorisation et de traitement mobilisés qui sont éloignés : on parle de détournement de l'usine.

Ainsi, les véhicules de collecte déchargent les déchets collectés sur **2 centres de transfert** situés à Rennes (La Barre-Thomas) et à Bourgbarré (ZI nord).

Les flux de déchets y sont alors rechargés dans des semi-remorques et envoyés **en valorisation et traitement vers des sites situés en Bretagne et dans les régions limitrophes**.

15 sites de traitement sont mobilisés pour le traitement des déchets métropolitains durant l'ensemble de la période d'arrêt de l'UVE de Villejean. Les déchets y sont traités selon 2 modes principaux : **incinération avec valorisation énergétique ou stockage**.

Exutoires utilisés pour les ordures ménagères et les encombrants pendant la fermeture pour travaux de l'UVE de Villejean



- Ordures ménagères
- Encombrants
- Rennes Métropole

- Type de traitement
- Stockage (enfouissement)
 - Incinération

INDICATEURS FINANCIERS



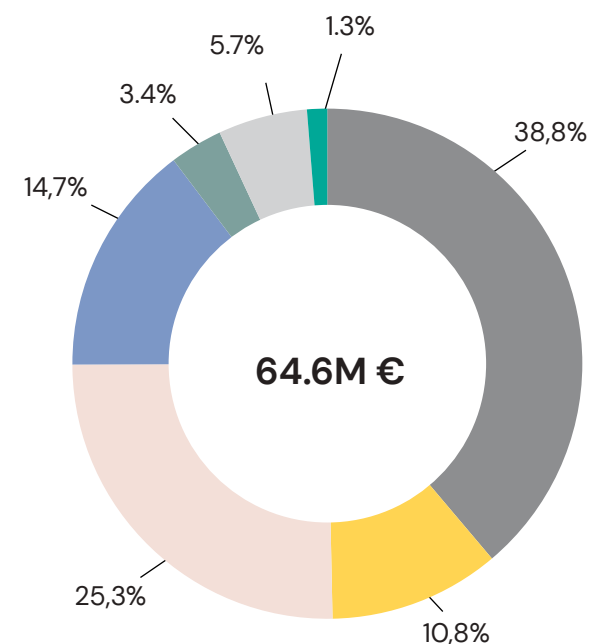


Extraits du compte administratif

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte administratif 2023 du budget annexe « Élimination et valorisation des déchets ».

Fonctionnement¹

Dépenses de fonctionnement



- Collecte OM et sélective
- Tri
- Incinération et stockage
- Déchèteries
- Prévention - communication
- Personnel
- Fonctionnement

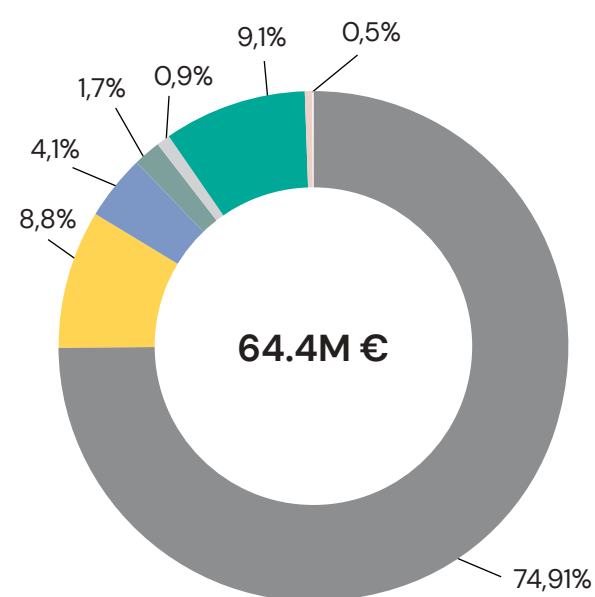
Les dépenses ont augmenté de 8.9 M€ par rapport à 2022 (+16 %). À cela plusieurs raisons :

> Des coûts liés à la **reconstruction de l'UVE** de Villejean (notamment 2.3 M€ d'intérêt d'emprunts) et au détournement des déchets sur la période des travaux.

> Des coûts liés à la montée en charge de l'obligation réglementaire de **tri à la source des biodéchets**, au **remplacement de 44 000 bacs ordures ménagères** de l'habitat pavillonnaire et au **développement de la prévention des objets réemployables**.

> **Des coûts en augmentation** (basés sur des indices nationaux de révision des prix).

Recettes de fonctionnement



- TEOM
- Soutien financier éco-organismes
- Incinération et stockage déchèteries
- Vente matières
- Redevance spéciale
- Redevance déchèteries
- Subventions*
- Produits divers et atténuations de charges

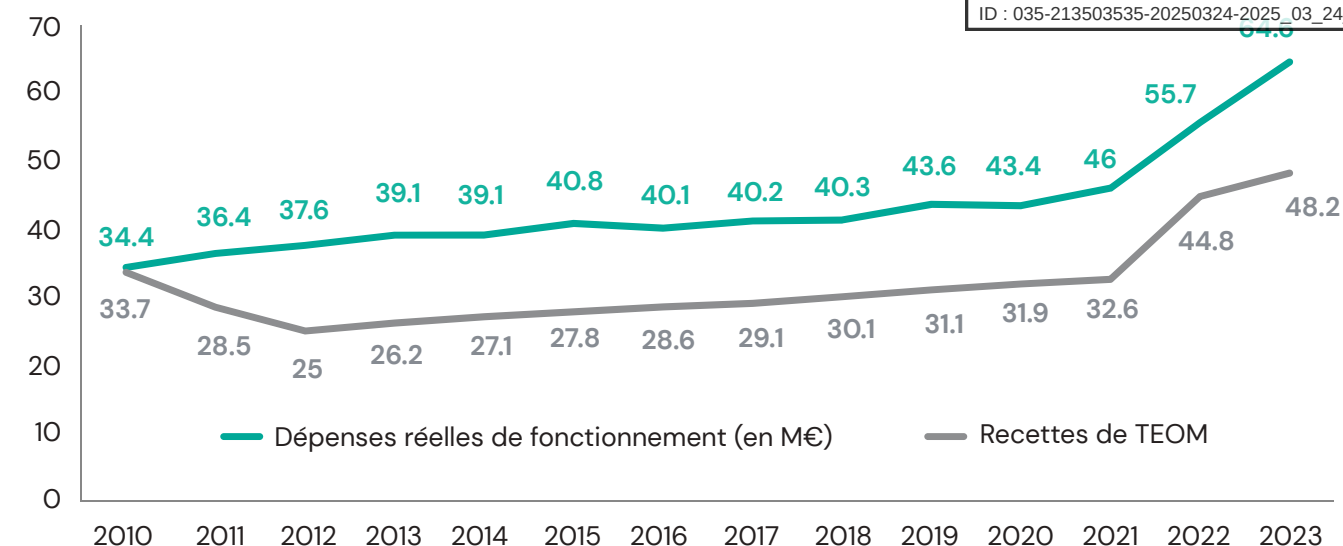
Les recettes progressent quant à elles de 5,4 M€ (+9.2 %) par rapport à 2022.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), premier poste de recettes du budget, augmente de 3,4 M€. Les redevances des professionnels (déchèteries et collecte) sont en progression (+0.2 M€) du fait de leur calcul sur 14 mois, par contre les recettes de vente de matières baissent (-2.3 M€) après deux années exceptionnelles post-COVID où les prix de reprise des matières étaient élevés.

*Subventions : dont 5.6 M€ du budget principal

1. Il s'agit ici des dépenses et recettes réelles de fonctionnement.

Fonctionnement (en M€)



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

Détail des recettes hors TEOM (en K€)	2020	2021	2022	2023
Soutien financier collecte sélective	5 759	5 855	5 271	5 638
Valorisation vapeur UVE	3 638	3 706	1 710	0
Vente matières	1 770	3 932	4 953	2 661
Redevance d'usage UVE	1 990	1 062	6	0
Redevance spéciale	722	801	941	1 121
Redevance déchèteries	363	404	423	549
Subventions	14		71	5 835*
Produits divers et atténuations de charges	146	145	756	309
Autres	8	11	5	43
TOTAL	14 411	15 915	14 136	16 157

*dont 5.6 du budget principal

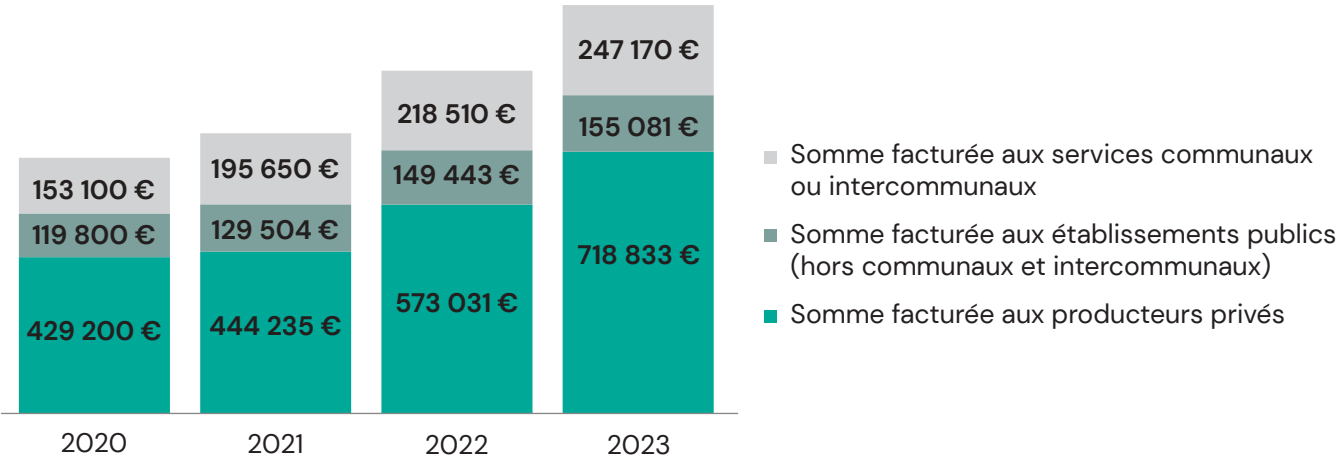
La redevance spéciale « collecte et traitement »

Le montant de la redevance est fonction des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et du verre et des tarifs de mise à disposition des contenants, l'ensemble de ces éléments étant voté chaque année. Ces tarifs ont évolué en 2023 en regroupant la location, la collecte et le traitement.

Tarifs au m ³	2022
Location annuelle bacs OM	20,25 €
Location annuelle bacs verre	26,44 €
Location annuelle bacs AV OM	128,03 €
Tarif collecte et traitement OM	17,16 €
Tarif collecte et traitement verre	25,51 €
Tarif collecte et traitement AV OM	17,16 €

Tarifs au m ³	2023
Tarif location, collecte et traitement OM	24,25 €
Tarif location, collecte et traitement Verre	48,51 €

Recette de la redevance spéciale « collecte et traitement »



Après une baisse significative en 2020 et en 2021 du fait de la crise sanitaire, les recettes de la redevance spéciale reviennent à leur niveau de 2019 depuis 2022.

NB : en 2023, les recettes de RS sont sur 14 mois au lieu de 12 afin de passer à une facturation à l’année civile. Ramenées sur 12 mois, les recettes s’établissent à 961 K€ en 2023, pour 941 K€ en 2022.

Investissement

Dépenses (en €)	2020	2021	2022	2023
UVE : travaux	5 850 931	21 545 658	69 341 902	37 355 550
Déchèteries : constructions et mise en conformité	3 830 335	1 953 893	211 652	1 260 664
Collectes : achat et installation de bornes d’apport volontaire	921 643	1 488 346	1 872 101	1 230 345
Collectes : télérelève	69 497	44 310	25 791	47 520
Collectes : achat de bacs	477 450	531 365	458 647	2 431 776
Collectes : achat de composteurs	148 819	89 612	188 868	397 204
ISDND : travaux	662 540	178 372	34 210	59 937
Parc auto	78 954	24 240		51 698
Autres	37 088	83 742	126 897	34 480
Remboursement du capital de la dette	75 000	103 600	103 600	103 600

Une année 2023 marquée par des investissements forts sur la reconstruction de l’UVE de Villejean, la mise en conformité des déchèteries, le remplacement de 44 000 bacs ordures ménagères de l’habitat pavillonnaire et le déploiement du tri à la source des biodéchets (achats de composteurs...).

La redevance spéciale « apports en déchèterie »

Les tarifs ont été revus à la hausse en 2023.

Type de déchets	2021	2022	2023
Bois	12 €/m³	13 €/m³	15 €/m³
Cartons	non payant	non payant	non payant
Végétaux de particuliers apportés par les services techniques des communes membres	non payant	non payant	non payant
Végétaux en caissons	16 €/m³	16 €/m³	17 €/m³
Végétaux sur plateforme	10 €/m³	10 €/m³	12 €/m³
Dépôts sauvages apportés par les services techniques des communes membres	non payant	non payant	non payant
Ferrailles	non payant	non payant	non payant
Encombrants ou déchets non dangereux	27 €/m³	29 €/m³	32 €/m³
Incinérables (déchets non dangereux de dimensions inférieures à 1m)	27 €/m³	29 €/m³	32 €/m³
Inertes (gravats)	27 €/m³	29 €/m³	32 €/m³
Plâtre	27 €/m³	29 €/m³	32 €/m³
Fourniture de cartes d’accès au-delà de 5	5€ l’unité	5€ l’unité	5€ l’unité

→ Ci-dessous deux points d’apport volontaire pour les déchets alimentaires.



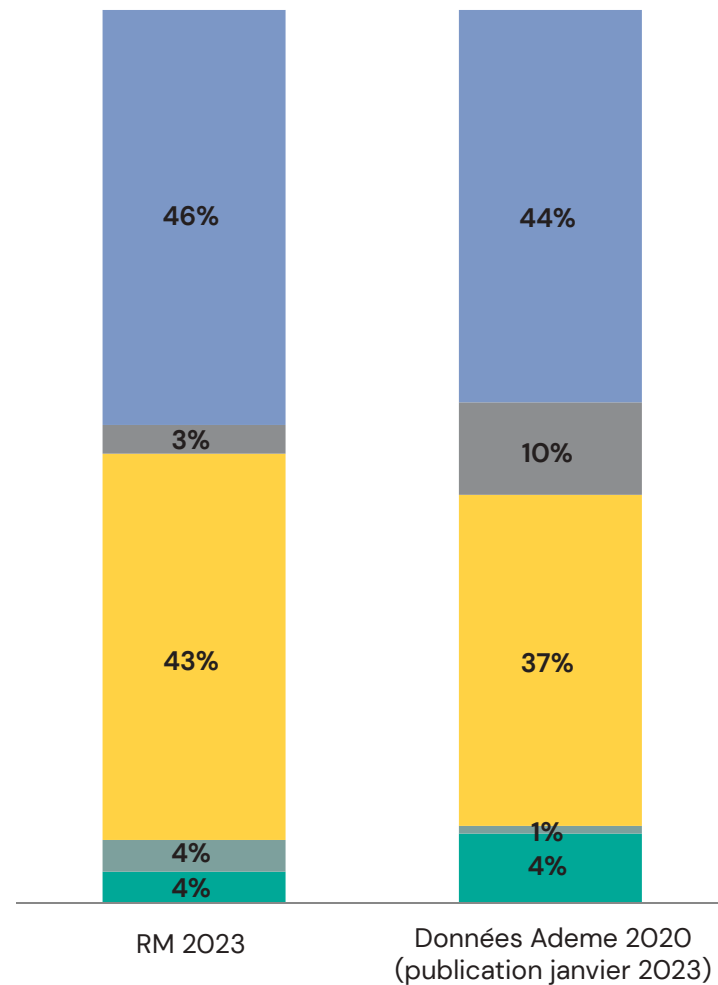


Indicateurs selon la démarche comptacoût

Conçue par l'ADEME, ComptaCoût est une méthode pour extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets. Ce travail permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets et de se comparer entre elles.

Répartition des coûts de revient (ou coûts aidés) HT

Décomposition des coûts 2023 par étape technique



Pré-collecte et collecte

Coût supérieur à celui de la moyenne nationale, en raison notamment du développement de l'apport volontaire enterré, d'une vaste campagne de remplacement des bacs ordures ménagères et du démarrage du déploiement du tri à la source des biodéchets.

Transferts et transport

Disposant sur son territoire d'installations de tri et de traitement, Rennes Métropole présente de faibles coûts de transferts.

Traitement des déchets non dangereux

Coût supérieur à celui de la moyenne nationale, malgré notamment le recours au tri et à la valorisation du plâtre. En 2023 les coûts de traitement sont impactés par les détournements liés à la fermeture de l'UVE de Villejean.

Prévention

Coût supérieur à celui de la moyenne nationale témoignant d'une politique territoriale engagée en matière de réduction.

Charges fonctionnelles

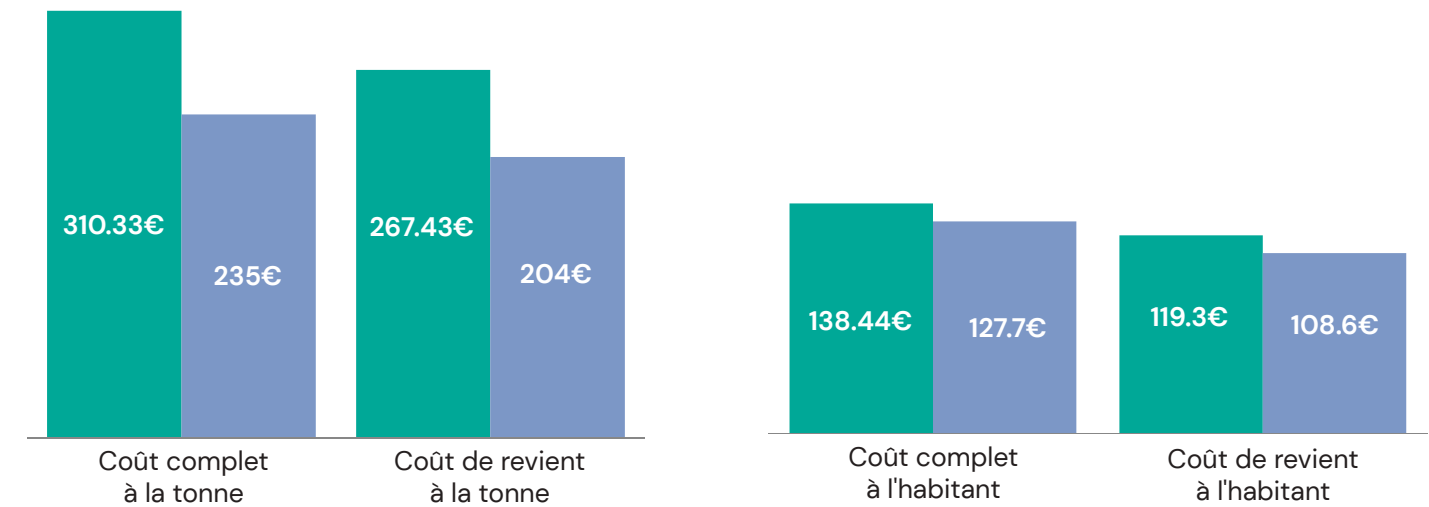
Plus faibles que la moyenne, en raison notamment de la ventilation sur les différentes étapes techniques des charges de personnel qui leur sont dédiées.

Coûts par tonne et par habitant desservi

Les coûts complets HT reflètent l'ensemble des coûts des différents flux de déchets.

Les coûts aidés HT sont les coûts de revient de gestion de ces flux (sans la TVA), c'est-à-dire le montant des charges (structures, collectes, traitement...) duquel on déduit les produits perçus (ventes de matière, d'énergie, soutiens, aides).

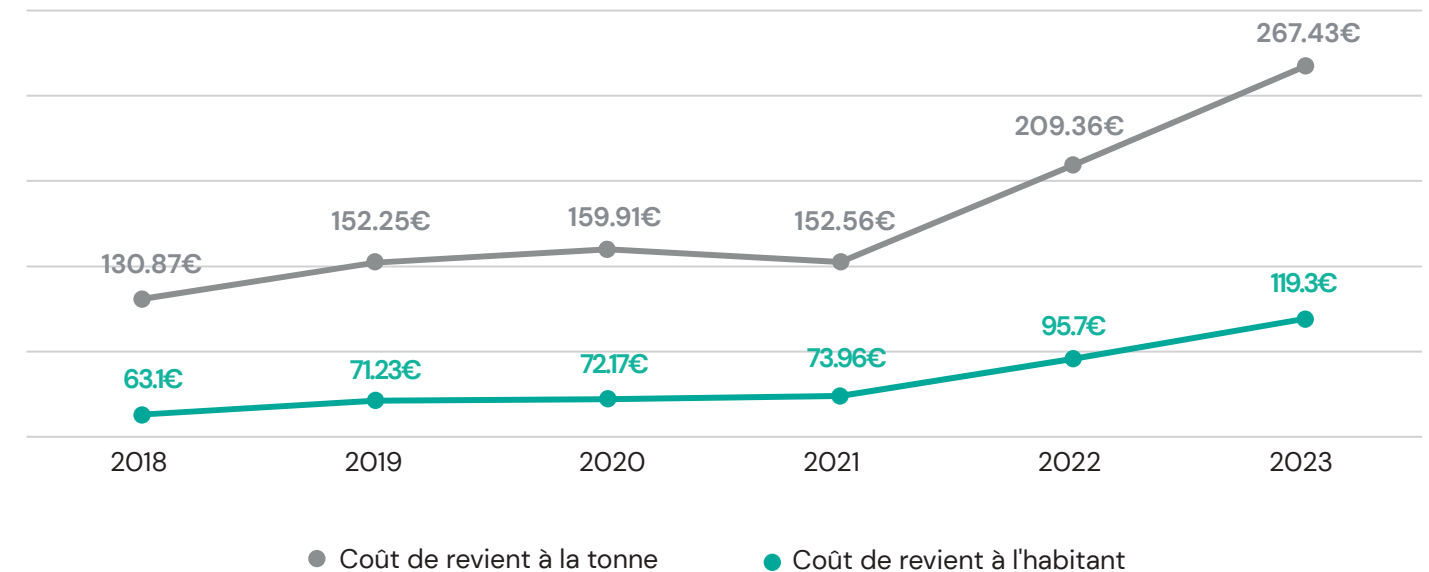
Coûts à la tonne (tous déchets)



■ Rennes Métropole 2023
■ France 2020*

*Chiffres France 2022 non publiés à date

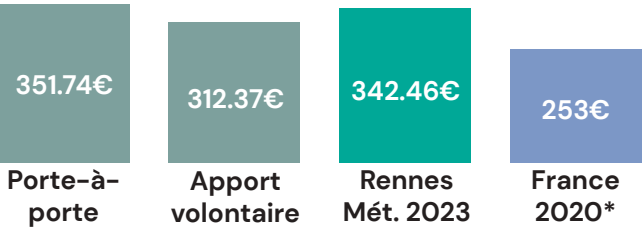
Évolution des coûts de revient (tous déchets)



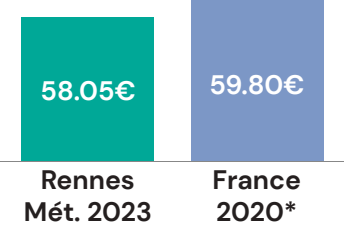
Entre 2022 et 2023, les coûts de revient à l'habitant à Rennes Métropole augmentent de 25 % du fait des augmentations des charges de fonctionnement [voir p.38]. Malgré cette hausse, Rennes Métropole présente un faible coût de revient par habitant et une bonne performance de production de déchets par habitant, comparée aux autres collectivités de typologie urbaine.

Coûts de revient HT par flux

Ordures ménagères (coût de revient à la tonne)



Ordures ménagères (coût de revient à l'habitant)

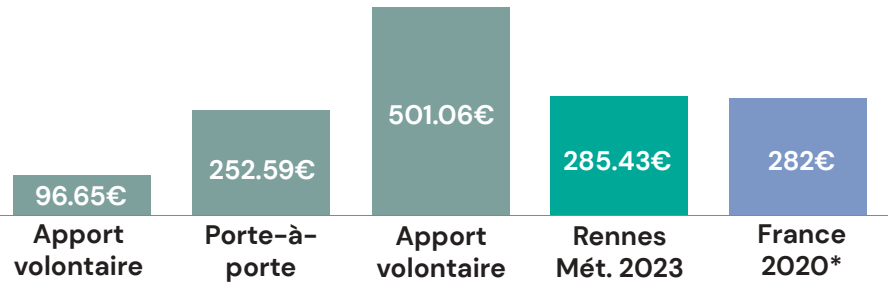


Depuis 2021, l'apport volontaire des ordures ménagères est moins coûteux à la tonne que le porte-à-porte. L'amortissement des bornes enterrées diminue.

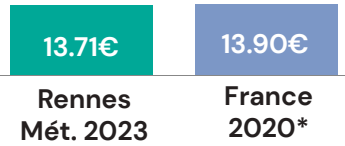
Les coûts de revient à la tonne apparaissent très supérieurs à la référence Française en 2020 ce qui trouve son explication dans deux facteurs principaux : le décalage temporel dans un contexte d'augmentation des charges de fonctionnement [voir p.38] et de détournement des déchets durant les travaux sur l'UVE qui renchérit encore les coûts de traitement.

Les coûts de revient à l'habitant restent bien en-deçà des moyennes nationales 2020.

Recyclables secs (coût de revient à la tonne)



Recyclables secs (coût de revient à l'habitant)

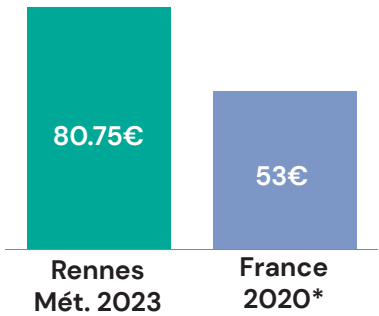


Journaux revues magazines | Briques cartons métaux plastiques journaux | Recyclables secs

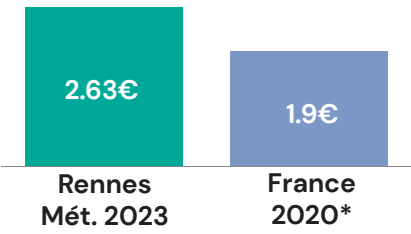
Les recettes perçues en 2023 sont en baisse ce qui augmente les coûts de revient qui atteignent la moyenne nationale 2020. La collecte des journaux-revues-magazines en apport volontaire est dédiée au déstockage des vieux papiers en déchèterie.

*Chiffres France 2022 non publiés à date

Verre (coût de revient à la tonne)

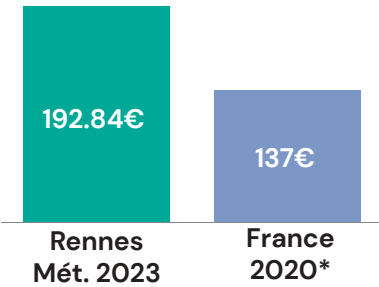


Verre (coût de revient à l'habitant)

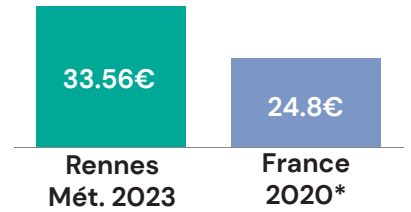


Les coûts de collecte du verre sont plus élevés que les moyennes de référence en raison du choix de la Métropole d'augmenter la proportion des bornes à verre enterrées. Celles-ci sont plus coûteuses que les bornes aériennes mais mieux intégrées dans l'espace urbain, moins sonores, et plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Déchèteries (coût de revient à la tonne)



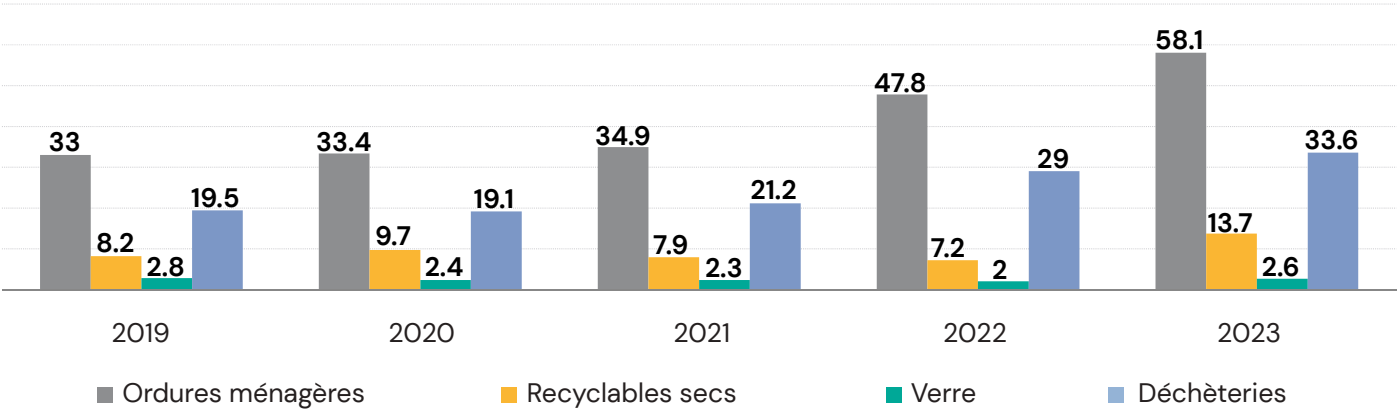
Déchèteries (coût de revient à l'habitant)



Le coût de revient 2023 des déchèteries à la tonne et à l'habitant est au-dessus de la moyenne nationale 2020. Ce décalage est lié aux détournements des flux encombrants et incinérables du fait des travaux de l'UVE de Villejean, à des augmentations des coûts de collecte et à une politique ambitieuse de rénovation des déchèteries.

*Chiffres France 2022 non publiés à date

Évolution des principaux coûts de revient à l'habitant (en euros)



Par rapport à 2022, le coût de revient des ordures ménagères augmente fortement du fait des travaux de reconstruction de l'UVE de Villejean (12 mois de détournements au lieu de 9 en 2022). Pour les déchèteries les coûts augmentent également sous l'effet de plusieurs facteurs : travaux d'amélioration des équipements, augmentation du nombre de flux triés, détournement des encombrants pour leur traitement, intégration progressive de la filière de réemploi au sein des installations. La baisse des recettes sur les recyclables se traduit par une augmentation du coût de revient à l'habitant.

ANNEXES



Charges et produits

Flux de déchets (en euros)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchet alimentaires des ménages	Déchets des déchèteries*	Végétaux porte- à-porte	Déchets des professionnels	Encombrants	Gestion du passif	TOTAL
Charges de structure	694 878	44 645	311 397	21 257	426 373	17 936	61 587	24 559	12 384	1 615 016
Communication	192 269	16 332	73 298	150 665	101 659	20 060	11 517	45 897	2 013	613 711
Prévention	530 706	21 318	31 416	11 218	1 647 621	27 057	6 244	3 075	-	2 278 655
Pré-collecte	2 499 424	803 576	1 837 165	190 219	-	-	71 745	-	-	5 402 129
Collecte	10 726 491	795 677	4 925 912	445 893	4 566 211	599 930	2 182 473	469 655	-	24 712 241
Transfert / Transport	-	108 286	-	-	1 972 520	-	4 062	-	-	2 084 867
Traitement des déchets non dangereux	13 151 931	-	5 264 084	175 844	7 392 246	44 308	120 368	478 306	479 545	27 106 633
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	573 511	-	-	-	-	573 511
Autres charges	-	-	-	-	40 372	-	-	-	-	40 372
REG [Transport et traitement]	-	-	-	-	318 450	23 278	-	-	-	341 728
TOTAL Charges HT	27 795 699	1 789 834	12 443 271	995 097	16 720 514	709 292	2 457 996	1 021 491	493 941	64 427 135
TVA (FCTVA déduite)	1 978 791	62 546	554 479	50 486	981 638	37 481	387 711	73 629	26 297	4 153 058
TOTAL Charges TTC	29 774 490	1 852 380	12 997 750	1 045 583	17 702 152	746 773	2 845 707	1 095 120	520 238	68 580 193
Produits Industriels (dont prestation à des tiers)	352 281	369 986	1 586 852	4 363	490 525	301	390 204	435	208	3 195 154
Soutiens des sociétés agréées	232 818	188 014	4 439 819	-	751 649	-	-	-	-	5 612 300
Aides et subventions	50 731	39	58	15	93 356	733	12	1 394	621	146 958
TEOM	23 468 967	1 064 400	5 544 564	856 085	13 569 410	632 123	1 786 779	881 095	426 101	48 229 524
Redevances collecte et déchèteries	1 031 934	-	-	-	548 623	-	82 269	-	-	1 662 826
TOTAL Produits	25 136 732	1 622 439	11 571 292	860 463	15 453 562	633 157	2 259 264	882 924	426 930	58 846 762

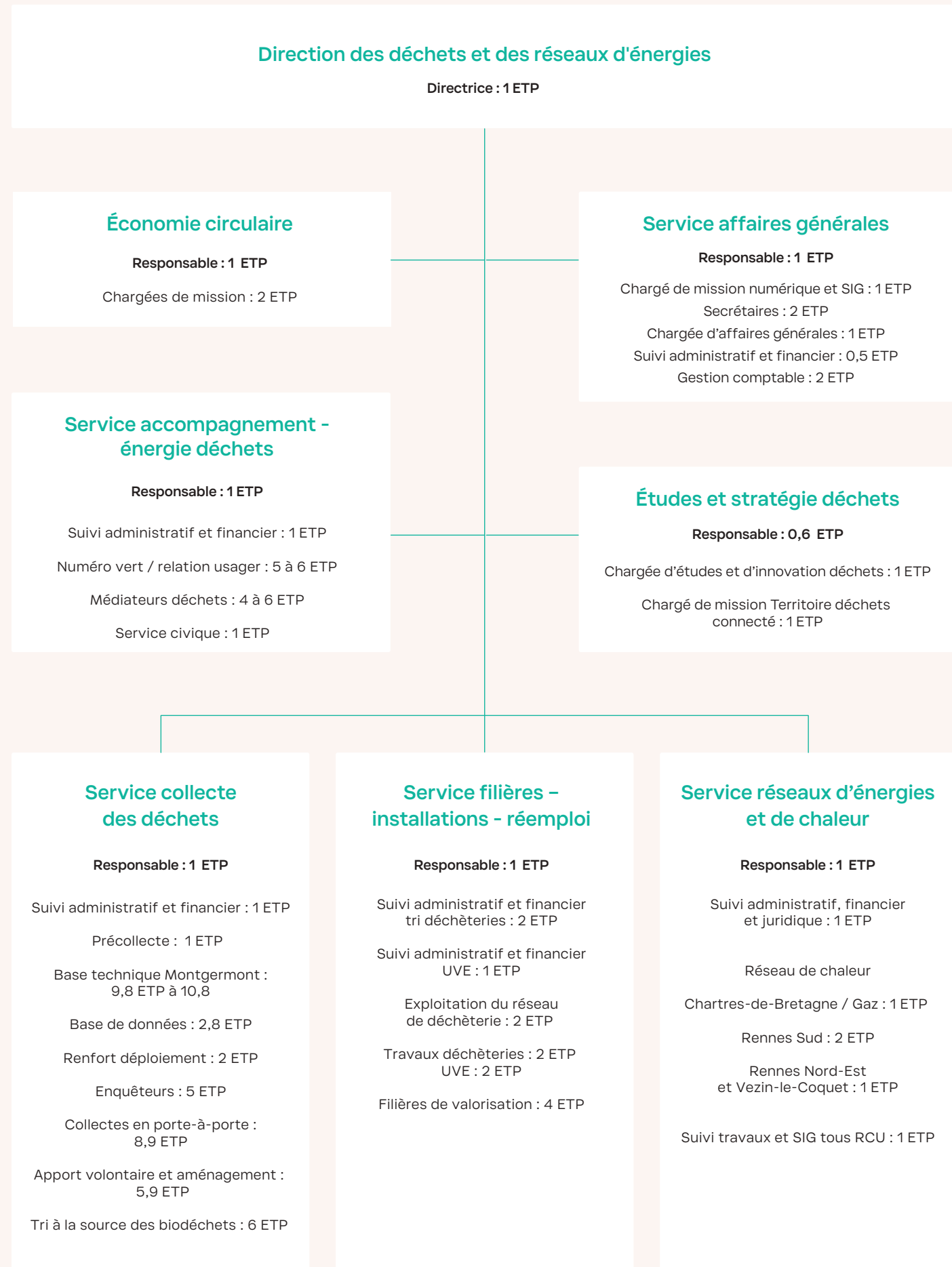
* dont textiles

Flux de déchets (en euros par tonne)	Envoyé en préfecture le 31/03/2025									
	Reçu en préfecture le 31/03/2025									
	Publié le 31/03/2025									
	ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE									
Charges de structure	8,8	2,9	13,9	12,7	6,4	9,5	13,8	11,2	0,1	8,3
Communication	2,4	1,1	3,3	89,9	1,5	10,6	2,6	20,9	0	3,2
Prévention	6,7	1,4	1,4	6,7	24,6	14,3	1,4	1,4	-	11,7
Pré-collecte	31,5	52,7	81,7	113,5	-	-	16,1	-	-	27,8
Collecte	135,2	52,2	219,1	266	68,2	317,9	488,4	213,5	-	127,2
Transfert / Transport	-	7,1	-	-	29,5	-	0,9	-	-	10,7
Traitement des déchets non dangereux	165,8	-	234,2	104,9	110,4	23,5	26,9	217,4	2,5	139,5
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	8,6	-	-	-	-	3
Autres charges	-	-	-	-	0,6	-	-	-	-	0,2
REG [Transport et traitement]	-	-	-	-	4,8	12,3	-	-	-	1,8
TOTAL Charges HT	350,5	117,3	553,5	593,6	249,7	375,8	550,1	464,3	2,5	331,7
TVA (FCTVA déduite)	25	4,1	24,7	30,1	14,7	19,9	86,8	33,5	0,1	21,4
TOTAL Charges TTC	375,4	121,4	578,2	623,7	264,3	395,7	636,9	497,8	2,7	353
Produits industriels (dont prestation à des tiers)	4,4	24,3	70,6	2,6	7,3	0,2	87,3	0,2	0	16,4
Soutiens des sociétés agréées	2,9	12,3	197,5	-	11,2	-	-	-	-	28,9
Aides et subventions	0,6	0	0	0	1,4	0,4	0	0,6	0	0,8
TEOM	295,9	69,8	246,6	510,6	202,6	334,9	399,9	400,5	2,2	248,3
Redevances collecte et déchèteries	13	-	-	-	8,2	-	18,4	-	-	8,6
TOTAL Produits	316,9	106,4	514,7	513,2	230,7	335,5	505,6	401,3	2,2	302,9

Flux de déchets (en euros par habitant)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchet alimentaires des ménages	Déchets des déchèteries*	Végétaux porte- à-porte	Déchets des professionnels	Encombrants	Gestion du passif	TOTAL
Charges de structure	1,5	0,1	0,7	0,1	0,9	0,5	0,1	0,1	0	3,5
Communication	0,4	0	0,2	0,7	0,2	0,5	0	0,1	0	1,3
Prévention	1,1	0	0,1	0,1	3,5	0,7	0	0	-	4,9
Pré-collecte	5,3	1,7	3,9	0,9	-	-	0,2	-	-	11,5
Collecte	22,9	1,7	10,5	2,1	9,8	15,9	4,7	1	-	52,8
Transfert / Transport	-	0,2	-	-	4,2	-	0	-	-	4,5
Traitement des déchets non dangereux	28,1	-	11,3	0,8	15,8	1,2	0,3	1	1	57,9
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	1,2	-	-	-	-	1,2
Autres charges	-	-	-	-	0,1	-	-	-	-	0,1
REG [Transport et traitement]	-	-	-	-	0,7	0,6	-	-	-	0,7
TOTAL Charges HT	59,4	3,8	26,6	4,6	35,7	18,8	5,3	2,2	1,1	137,7
TVA (FCTVA déduite)	4,2	0,1	1,2	0,2	2,1	1	0,8	0,2	0,1	8,9
TOTAL Charges TTC	63,6	4	27,8	4,9	37,8	19,8	6,1	2,3	1,1	146,6
Produits industriels (dont prestation à des tiers)	0,8	0,8	3,4	0	1	0	0,8	0	0	6,8
Soutiens des sociétés agréées	0,5	0,4	9,5	-	1,6	-	-	-	-	12
Aides et subventions	0,1	0	0	0	0,2	0	0	0	0	0,3
TEOM	50,2	2,3	11,9	4	29,0	16,7	3,8	1,9	0,9	103,1
Redevances collecte et déchèteries	2,2	-	-	-	1,2	-	0,2	-	-	3,6
TOTAL Produits	53,7	3,5	24,7	4	33	16,8	4,8	1,9	0,9	125,8

* dont textiles

Organigramme



Montants versés aux principaux prestataires

NOM	MISSIONS	2019	2020	2021	2022	2023
SUEZ RV OUEST	Collecte déchets ménagers	15 664 430	15 649 692	16 136 860	20 595 545	23 314 595
ENEREIZH	Incinération des ordures ménagères				3 748 156	6 378 151
NCI ENVIRONNEMENT - PAPREC CRV	Tri et conditionnement des recyclables	3 336 101	3 228 947	3 880 818	4 715 619	5 470 187
TRIBORD	Exploitation réseau déchèteries Sous-traitance collecte déchets ménagers Collecte végétaux en porte-à-porte	3 764 246	3 604 006	3 996 724	4 555 241	5 071 047
NETRA	Réception et traitement des plâtres Tri et conditionnement des papiers, cartons, encombrants	1 108 783	1 462 700	2 177 947	2 708 567	3 199 710
LA FEUILLE D'ÉRABLE	Collecte des papiers et cartons	1 967 124	2 011 884	1 949 248	2 317 370	2 452 424
SÉCHÉ ÉCO-INDUSTRIE	Traitement et valorisation des Refiom + traitement encombrants	466 954	511 621	425 568	1 474 273	1 996 365
ENVIE TRANSPORT BRETAGNE	Collecte objets réemployables Collecte et traitement des batteries		202 800	297 741	411 410	639 728
KERVAL CENTRE ARMOR	Coopération traitement déchets				333 258	565 563
PAPREC GRAND OUEST	Transport caissons déchèteries	913 209	795 058	560 000	480 167	514 862
SIDEPAQ	Coopération traitement déchets					514 487
SIRCOB	Coopération traitement déchets				488 517	472 468
JACKY DUFEU	Transport déchets				204 848	439 720
TRIADIS SERVICES	Collecte et traitement des DDS	288 881	318 207	361 252	227 311	438 778
STP1P	Broyage évacuation des végétaux Traitement et valorisation des mâchefers	326 542	309 888	306 013	387 721	438 418
BRANGEON RECYCLAGE CENTRE OUEST	Evacuation transport valorisation végétaux en vrac + souches				56 472	425 868
LE GOFF BRÉALAISE DE TRANSPORT	Transport traitement OMR				460 519	362 160
SIMCTOM CENTRE OUEST	Coopération traitement déchets				268 084	332 372
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT TRI RECYCLAGE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Coopération traitement déchets				139 756	331 433
TRANSPORTS BRANGEON	Location enlèvement de caissons		128 080	227 244	173 264	303 064
S3T EC	Coopération traitement déchets				75 521	280 000
VERT LE JARDIN	Déploiement et pérenisation gestion de proximité biodéchets				138 110	271 902
VALCOR VALORISATION CORNOUAILLE	Coopération traitement déchets					222 000
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT OUEST	Post-exploitation ISDND des Hautes-Gayeulles		159 668	144 367	160 238	174 412
LETM ASSOCIÉS	Campagne information déchets					160 365
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE	Coopération traitement déchets				80 000	151 985
SUEZ ORGANIQUE	Broyage évacuation transport végétaux déchèteries				48 195	140 553
SIGRENEA	Télérelève fonctionnement		142 573	155 884	107 457	140 093
LAFARGEHOLCIM GRANULATS	Réception et traitement des inertes en déchèteries		118 733	129 962	97 470	127 625
BREIZ LOC	Location enlèvement de caissons				120 017	121 000
ÉTABLISSEMENT MAURICE THEAUD SA	Broyage + exploitation réseau déchèterie				69 941	119 731
SECURITAS	Rondes gardiennage déchèteries				56 006	119 000
LES RECYCLEURS BRETONS	Broyage évacuation transport végétaux déchèteries				58 184	118 099
TRANSPORTS COUVERT	Location enlèvement de caissons			142 708	139 418	110 873
VALOREIZH	Incinération des ordures ménagères	7 371 271	7 523 696	8 037 451	3 423 510	

Tonnages collectés dans les déchèteries et plateformes de végétaux

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

Déchèterie

Plateforme végétaux



Commune	Amiante/ Ciment	Batteries	Bois	Cartons	Cartouches impression	DDS	DEEE	Ferrailles	Gravats classe 3	Huile de friture	Huile de vidange
Acigné	0	3		84	0	17	76	91	371	1	4
Betton	105	5	68	152	0	45	159	185	955	1	5
Brécé											
Bruz	96	6	94	161	0	61	187	254	1 244	1	9
Cesson-Sévigné	129	4	65	133	0	33	146	151	706	1	6
Chantepie	0	3	59	100	0	32	103	102	545	1	3
Chartres-de-Bretagne											
Clayes											
Corps-Nuds											
Gévezé	0	1		43	0	20	48	68	323	0	2
La Chapelle-des-Fougeretz	0	2	24	66	0	14	50	57	244	1	2
Le Rheu											
Le Verger			29	10		5	11	17	69		
L'Hermitage											
Mordelles	0	4	65	134	0	53	178	202	948	1	8
Pacé	104	4	91	152	0	65	180	247	1 504	1	10
Rennes Baud		3	42	127	0	41	147	129	600	1	2
Rennes Boedriers	0	3	34	136	0	35	129	144	467	1	7
Rennes La Harpe	1	8	93	214	1	69	274	265	885	1	5
Romillé	0	2		68	0	35	98	136	386	1	5
Saint-Armel	0	3	86	145	0	60	173	192	1 012	1	11
Saint-Erblon	0	5	60	106	0	41	134	150	1 800	1	8
Saint-Jacques-de-la-Lande	0	4	47	77	0	34	125	122	1 957	0	4
Saint-Sulpice-la-Forêt											
Thorigné-Fouillard	0	2	28	68	0	19	66	65	289	1	3
Vezin-le-Coquet	0	1		32	0	10	31	39	151	1	1
Déchèterie mobile		1		5	0	4	26	14	0	0	0

Total 2023	438	62	884	2 014	4,5	694	2 340	2 628	14 457	16	95
Total 2022	427	60	844	2 032	5	643	2 333	2 615	15 227	21	90
Évolution 2023-2022	3%	4%	5%	-1%	-6	8%	0%	1%	-5%	-26%	5%



Inciné- rables	Mobilier + ABJ + ASL	Piles	Plastiques rigides	Plâtre Classe 2	Pneuma- tiques	Réemploi	Souches	Tout- venant	Végétaux	TOTAL 2023	TOTAL 2022	Évolution 2023-2022
199		1		232		27		445	707	2 257	2 363	-4%
389	360	2		673		71	140	649	2 842	6 805	6 599	3%
							15		251	266	275	-3%
443	564	2	32	698		204	59	626	2 400	7 141	7 451	-4%
356	364	2		695	60	46	90	530	2 466	5 983	5 933	1%
300	303	1		559				397	528	3 037	3 338	-9%
							5		157	162	149	9%
							12		525	537	542	-1%
		0		156			16	430	784	1 893	1 818	4%
119	111	1		196				170	573	1 628	1 752	-7%
							12		460	472	309	53%
36	23			19					130	348	339	3%
							5		305	310	282	10%
436	362	2		720		48	109	659	2 052	5 982	5 767	4%
412	469	2	28	900	120	72	99	828	3 707	8 997	8 666	4%
328	369	2		722				710	381	3 604	3 626	-1%
333		1		598				902	430	3 222	3 316	-3%
498	840	2		1 892		116		1 157	490	6 812	6 894	-1%
203		1		291			25	587	1 270	3 107	3 392	-8%
391	454	2	30	624		49	73	669	2 303	6 280	6 253	0%
240	347	2	23	551	56	55	98	455	1 693	5 825	4 773	22%
209	354	1	17	587		43	43	458	955	5 037	5 602	-10%
							28		389	417	334	25%
148	136	1		214		15		223	665	1 942	1 996	-3%
81		0		166			7	183	410	1 112	1 033	8%
	23	0			1			70		144	142	1%

5 120	5 078	27	129	10 494	236	746	836	10 147	26 872	83 320		
5 801	4 324	28	99	10 800	181	773	972	10 350	25 320		82 944	
-12%	17%	-3%	31%	-3%	31%	-3%	-14%	-2%	6%			0%

NB : la déchèterie de Pacé reçoit les végétaux collectés à Rennes en porte-à-porte.

Filières de valorisation des déchets

Filières de valorisation		Type de déchet	Mode de collecte	Lieu de valorisation	Tonnage 2023
1	Incinération avec valorisation énergétique (UVE Villejean)	Ordures ménagères	PAP ET AV	RM	-
		Incinérables	Déchèteries	RM	-
		Tout-venant	Déchèteries	RM	-
		Refus de tri de la collecte sélective	PAP et AV	RM	-
2	Incinération avec valorisation énergétique (UVE Villejean)	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	51 551
		Incinérables	Déchèteries	France	2 296
		Refus de tri de la collecte sélective	PAP et AV	France	4 564
3	Stockage en ISDND	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	26 013
		Incinérables	Déchèteries	France	-
		Tout-venant	Déchèteries	France	10 193
4	Valorisation organique	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	1 745
5	Valorisation matière	Incinérables	Déchèteries	France	2 686
6-11	Recyclage Plastiques (PET clair / PET Couleur / PE / PP/ PS / plastiques souples)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France ou Europe de l'ouest	1 850
12	Recyclage cartonnettes (5.02)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France ou Europe de l'ouest	7 854
13	Recyclage Tétrabriques ELA (5.03)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France	191
14	Recyclage Métaux ferreux (acier)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France	983
15	Recyclage Métaux non ferreux (aluminium et petits aluminiums)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	Europe	46
16-19	Recyclage papier (catégorie 1.02, 1.11, 2.06 et 3.05)	Papiers et JRM issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France ou Europe de l'ouest	6 691
20	Recyclage en fonderie	Verre issu de la collecte sélective	PAP ET AV	France	15 827
21	Fabrication d'allume-feu	Cagettes des professionnels	PAP ET AV	RM	121
22	Méthanisation	Déchets alimentaires	PAP	France	1 676
23-25	Recyclage (catégorie 1.05 et 5.02)	Cartons des professionnels	PAP	France	3 521
		Cartons	AV	France	77
		Cartons	Déchèteries	France	2 014

Filières de valorisation		Type de déchet	Mode de collecte	Lieu de valorisation	Tonnage 2023
26	Comblement de carrière	Gravats classe 3	Déchèteries	RM	13 518
27	Réutilisation en sous-couche routière	Gravats classe 3	Déchèteries	RM	939
28	Tri pour valorisation matière	Encombrants	Tritout Collecte sur RDV Dépôts sauvages Apport direct	RM	2 196
29	Tri plâtre en mélange	Plâtre	Déchèteries	RM	10 204
30	Tri plâtre propre	Plâtre propre	Déchèteries	RM	291
31	Valorisation matière	Ferrailles	Déchèteries	RM	2 628
32	Démantèlement puis recyclage - Éco-organisme	DEEE et lampes	Déchèteries	RM	2 340
33	Tri puis valorisation - Éco-organisme	Mobilier	Déchèteries	France	5 072
34	Valorisation énergétique en chaudière biomasse	Bois et souches	Déchèteries	RM	1 720
35	Traitements physico-chimiques et/ou incinération DDS	DDS REP et hors REP	Déchèteries	France	694
36	Vente en boutique de seconde-main	Objets réemployables	Déchèteries	RM	746
37	Enfouissement en ISDD	Amiante ciment	Déchèteries	Ille-et-Vilaine	438
38	Recyclage huile de vidange	Huile de vidange	Déchèteries	Ille-et-Vilaine	95
39	Recyclage pneumatiques	Pneumatiques REP et hors REP	Déchèteries	France	236
40	Recyclage batteries	Batteries	Déchèteries	RM	62
41	Recyclage piles	Piles	Déchèteries	Europe	27
42	Recyclage huile de friture	Huile de friture	Déchèteries	France	16
43	Recyclage cartouches impression	Cartouches impression	Déchèteries	France	4
44	Incinération DASRI avec valorisation énergétique	DASRI	Association AIDES	France	0
45	Recyclage plastiques rigides	Plastiques rigides	Déchèteries	RM	129
46	Articles de bricolage et de jardin thermiques	Articles de bricolage et de jardin thermiques	Déchèteries	France	1
47	Articles de sport et loisirs	Articles de sport et loisirs	Déchèteries	France	6
48	Compostage	Végétaux	Déchèterie et PAP	RM et Ille-et-Vilaine	24 031
49	Co-compostage	Végétaux	Déchèterie et PAP	RM et Ille-et-Vilaine	2 841
TOTAL • DÉCHETS VALORISÉS (en tonnes)					208 136

RM = Rennes Métropole

NB : Quelques effets de stock sur les exutoires génèrent un écart entre ce tonnage traité et le tonnage collecté

Indicateurs de suivi du plan stratégique déchet 2030

		2019	2020	2021	2022	2023	OBJECTIF 2025	OBJECTIF 2030
1 ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES								
1.1 Définir puis déployer une stratégie globale du changement de comportement								
Réduction des DMA produits par rapport à 2019	kg/hab./an	469	451	486	457	446	436	412
Amélioration de la qualité du geste de tri en collecte sélective des usagers (taux de refus de tri)	%	17,0 %	19,3 %	18,2 %	19,6 %	21,3%	à suivre	à suivre
Réduire la part de déchets dans les OMR pouvant faire l'objet d'une collecte séparative ou d'un tri à la source	kg/hab./an	178,5	176,4	177,5	175,1	166,9	162,9	151,9
1.2 Dédier des moyens conséquents à la prévention et à la communication de proximité								
Suivre les dépenses liées à la prévention et aux changements de comportement (M€)								
> Moyens humains Rennes Métropole	M€	0,44	0,48	0,54	0,65	0,78	à suivre	à suivre
> Fonctionnement	M€	0,62	0,68	1,32	1,60	2,08	à suivre	à suivre
> Investissements	M€	0,16	0,15	0,11	0	0,11	à suivre	à suivre
100 % des habitants sensibilisés	%	7,0 %	3,2 %	4,0 %	4,1 %	5,3%	100 %	100 %
1.3 S'appuyer sur l'information incitative								
100 % des foyers pavillonnaires en PAP bénéficiant d'une information incitative individuelle	%	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	94 %	100 %
100 % des foyers de l'habitat collectif bénéficiant d'une information incitative	%	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	à suivre	100 %
2 ACHETER ET CONSOMMER RESPONSABLE								
2.1 Tendre vers le zéro plastique à usage unique sur le territoire en 2030								
Réduire les plastiques présents dans les OMR et la collecte sélective par rapport à 2019	kg/hab./an	34,2	33,2	33,2	33,7	32	31	28
2.2 Réduire le gaspillage alimentaire								
Réduire le gaspillage alimentaire présent dans les OMR par rapport à 2019	kg/hab./an	12,8	12,6	12,7	12,3	11,9	11,5	10,3
2.3 Réduire les textiles à usage unique sur le territoire en 2030								
Réduire les textiles à usage unique présents dans les OMR par rapport à 2019	kg/hab./an	30,4	29,9	30,1	30,9	29,9	28,2	26,9
2.4 Réduire les emballages								
Taux de pratique de l'achat en vrac (sur la base d'une enquête)	%	X	X	55 %	X	X	à suivre	à suivre
Suivre la part de cartons dans les OMR et la collecte sélective (cartons type e-commerce)	kg/hab./an	non suivi	non suivi	non suivi	12,0	8,8	à suivre	à suivre
2.5 Réduire la surconsommation de vêtements								
Réduire le textile vestimentaire dans les OMr par rapport à 2019	kg/hab./an	8,9	8,7	8,8	6,6	6,4	8,7	8,4
3 PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ET DES MATÉRIAUX								
3.1 Généraliser les locaux « réemploi » dans les déchèteries								
100 % des déchèteries équipées d'un local satisfaisant dédié au réemploi avant 2030	%	28 %	28 %	%	28 %	28%	à suivre	100 %
Multiplier par 3 le réemploi en déchèteries par rapport à 2019	kg/hab./an	1,0	0,6	1,6	1,7	1,6	2,7	3,4
3.2 Mettre en œuvre des « repair quartiers », favoriser le partage à une échelle locale								
Suivre le nombre de repair quartiers multifonctionnels (prêt de matériels, ateliers thématiques, lieux de sensibilisation...) créés et en cours de création	nombre	0	0	0	0	0	1	à définir
3.3 Soutenir les acteurs du réemploi et de la réparation								
Suivi du nombre d'acteurs de la réparation et du réemploi dans l'annuaire de Rennes Métropole	nombre	non suivi	non suivi	non suivi	non suivi	BDD en création	à suivre	à suivre

		2019	2020	2021	2022	2023	OBJECTIF 2025	OBJECTIF 2030
4 GÉRER LES BIODÉCHETS (VÉGÉTAUX ET DÉCHETS ALIMENTAIRES) EN PROXIMITÉ								
100 % des habitants du territoire desservis par une solution de tri à la source des biodéchets (collecte sélective ou gestion de proximité) dès 2024	%	41 %	45 %	57 %	59 %	46 %	100 %	100 %
Réduire la quantité de déchets alimentaires compostables présents dans les ordures ménagères par rapport à 2019	kg/hab./an	34,3	32,1	32,3	40,0	38,6	25	20,7
4.1 Déployer le compostage collectif et individuel à plus grande échelle et avec plus d'autonomie								
100 % des habitants « équipables » desservis par un composteur d'ici 2024	%	41 %	45 %	56 %	58 %	63 %	100 %	100 %
Augmenter le taux de participation au compostage collectif pour les métropolitains concernés	%	48 %	48 %	49 %	49 %	49 %	60 %	75 %
4.2 Prévoir les modalités de collecte pour les usagers non desservis par le compostage								
100 % des habitants « non équipables en composteur » desservis par une collecte d'ici 2024	%	0 %	0 %	1 %	1 %	15 %	100 %	100 %
Faire progresser le geste de tri des biodéchets pour tous les métropolitains collectés en bac	%	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	60 %	75 %
4.3 Transformer ses végétaux en ressources pour son jardin								
Tendre vers « zéro tonte de pelouses » collectées en 2030 et réduire la part des végétaux apportés en déchèteries ou collectés en porte-à-porte par les habitants par rapport à 2019	kg/hab./an	65,7	56,1	66,5	54,7	57,4	55,9	50,7
5 ADAPTER LE SERVICE AUX USAGERS								
5.1 Adapter le schéma de collecte pour répondre aux enjeux de la trajectoire								
100 % des bacs roulants OMR et collecte sélective pucés d'ici 2025	%	70 %	70 %	75 %	77 %	94 %	100 %	100 %
Stabiliser voire diminuer les kilomètres de collecte en 2025 et 2030 par rapport à 2019	km	1 567 800	1 503 256	1 515 584	1 532 045	1 406 492	à suivre	à suivre
5.2 Poursuivre le maillage du territoire avec des déchèteries performantes								
Avoir une déchèterie à moins de 15 minutes de chaque habitation (% de la population ayant une déchèterie à moins de 15 min)	%	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	à suivre	à suivre
5.3 Faire évoluer les services en déchèteries pour renforcer la prévention et la valorisation								
Équiper toutes les déchèteries du contrôle des accès pour les usagers particuliers d'ici 2026 (sauf pour les sites destinés à fermer)	%	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	100 %
Diminuer la part de non « valorisables » en déchèteries (tout-venant et incinérables) par rapport à 2019 (hors végétaux et gravats)	%	47 %	44 %	40 %	38 %	36 %	à suivre	à suivre
100 % des gardiens ont reçu une formation de « valoriste »	%	5 %	X	X	X	25 %	100 %	100 %
5.4 Répondre aux spécificités du secteur urbain dense pour la gestion des déchets occasionnels								
Nombre de logements du milieu urbain dense desservis par une solution spécifique pour la dépose des déchets occasionnels (hors déchèterie mobile)	nombre logements	5 795	6 393	9 273	9 358	8 389	à suivre	à suivre
Doubler le nombre d'heures d'ouverture de la déchèterie mobile	heures	1 640	1 320	1 800	1 840	1 690	3 280	3 280
6 DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION								
6.1 Favoriser le recyclage et la valorisation								
Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage	%	44 %	non suivi	non suivi	46,4 %	43,9 %	55 %	60 %
Viser le zéro enfouissement direct (hors amiante)	%	0,4 %	0,4 %	0,4 %	9 %	17,6 %	à suivre	à suivre
Réduire la distance entre le cœur de métropole (Hôtel Rennes Métropole) et l'exutoire biodéchets	km	75	75	75	75	75	à suivre	à suivre
Augmenter le nombre de filières gérées dans le cadre du SPGD	nombre filières	39	39	40	46	49	à suivre	à suivre
Nombre de coopérations développées avec d'autres collectivités	nombre coopérations	1	1	1	8	9	6	7
6.2 Améliorer les performances de l'unité de valorisation énergétique								
Maintenir la valorisation énergétique de 100 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une préparation au réemploi et au recyclage d'ici 2025 (hors inertes, hors amiante)	%	99,6 %	99,6 %	99,6 %	90,6 %	82,4 %	100 %	100 %
Augmenter la performance énergétique de l'UVE (électrique + thermique)	%	90,7 %	84,0 %	89,0 %	113 %	0 %	à suivre	à suivre
Maintenir la valorisation des mâchefers en technique routière	km	100 %	100 %	100 %	100 %	NA	100 %	100 %

Évolution par commune des poids des principaux déchets ménagers collectés à Rennes Métropole

Statistiques par commune	Pop. au 1/1/24	KG OM / HAB.					KG EMB+ JRM / HAB.					KG VERRE / HAB.					KG DA / HAB.	
		2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	2022	2023
TOTAL	467 858	183	180	181	176	170	53	52	52	51	48	36	36	37	35	34	3	3,5
Acigné	6 888	147	152	149	144	138	55	52	54	51	49	43	42	45	45	43	2	2
Bécherel	690	172	184	175	166	164	63	60	57	56	56	95	102	94	90	83	2	3
Betton	12 695	166	163	161	155	148	60	56	58	53	52	43	43	42	40	38	2	3
Bourgbarré	4 580	153	158	148	147	150	58	58	55	53	50	31	34	33	32	31	1	1
Brécé	2 147	145	150	155	158	147	50	50	52	52	46	46	48	49	54	46		1
Bruz	19 651	177	180	185	176	162	61	58	61	57	52	41	40	39	36	32	4	6
Cesson-Sévigné	17 716	194	194	202	202	186	61	59	63	62	60	38	40	43	40	39	4	6
Chantepie	10 232	163	172	178	176	172	48	49	51	51	49	33	34	38	37	36	1	2
Chartres-de-Bretagne	8 237	184	181	183	172	168	60	59	54	54	51	42	41	39	35	33	0	1
Chavagne	4 415	151	148	153	150	140	60	61	59	59	53	37	41	39	35	34	4	3
Chevaigné	2 365	141	144	142	131	117	49	50	49	44	43	37	39	34	33	32		
Cintré	2 533	132	147	144	138	126	51	54	51	48	44	37	40	40	39	37		
Clayes	937	137	150	143	133	116	53	51	39	38	35	63	70	75	70	68		
Corps-Nuds	3 543	161	166	164	160	155	51	52	50	48	48	45	47	47	42	41	8	11
Gévezé	5 890	150	160	152	142	129	52	51	54	52	48	36	37	40	34	32	1	0
La Chapelle-Chaussée	1 300	131	143	137	136	125	49	51	49	48	47	27	28	28	27	26	1	2
La Chapelle-des-Fougeretz	4 604	158	169	160	154	157	57	52	55	54	52	37	36	39	38	41	1	3
La Chapelle-Thouarault	2 252	144	154	154	144	134	52	55	54	48	45	39	41	43	46	47		
Laillé	5 131	143	144	140	135	137	57	55	56	55	53	38	43	43	38	40	4	4
Langan	1 075	135	144	140	131	119	57	55	50	49	46	36	36	38	35	33		
Le Rheu	9 535	185	192	196	187	177	55	54	55	51	48	33	34	38	34	32	9	7
Le Verger	1 419	146	139	135	143	138	50	48	49	47	47	46	50	51	47	49	1	1
L'Hermitage	4 692	176	173	166	157	151	61	56	61	58	53	38	37	37	33	33	1	1
Miniac-sous-Bécherel	796	134	147	139	132	126	48	50	48	48	47	39	34	37	37	34		
Montgermont	3 692	208	211	209	204	192	61	57	54	54	49	39	41	40	34	34	3	2
Mordelles	7 658	165	175	174	167	156	62	61	61	59	55	54	52	54	53	50	2	2
Nouvoitou	3 554	158	161	177	168	151	58	60	58	55	52	42	44	45	41	40	0	2
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	7 631	189	199	200	185	179	61	66	64	58	57	40	42	41	37	36	1	2
Orgères	5 471	172	172	171	163	156	60	59	59	55	52	27	31	32	29	27	3	3
Pacé	11 918	167	168	166	158	155	53	53	56	51	50	37	45	50	47	49	4	4
Parthenay-de-Bretagne	1 793	129	141	135	124	115	47	51	47	46	44	33	35	35	30	30		
Pont-Péan	4 335	144	149	153	149	143	50	48	52	55	51	35	38	39	37	33		
Rennes	225 081	197	190	191	187	182	49	48	49	48	45	32	33	33	31	30	4	4
Romillé	4 119	152	160	158	155	148	49	54	53	52	49	56	54	58	54	50	3	3
Saint-Armel	2 271	158	155	149	143	130	67	53	60	61	60	116	95	105	101	102		
Saint-Erblon	3 466	165	166	158	153	143	65	58	62	60	54	44	44	43	38	37	2	2
Saint-Gilles	5 402	166	175	173	164	151	53	54	52	47	44	41	32	29	26	26	0	1
Saint-Grégoire	9 837	210	202	200	202	197	58	56	54	52	47	36	36	37	36	35	4	4
St-Jacques-de-la-Lande	13 656	188	181	181	181	174	51	47	46	45	45	26	28	29	29	28	4	5
Saint-Sulpice-la-Forêt	1 499	110	105	96	85	73	67	64	60	54	49	42	43	44	43	40		
Thorigné-Fouillard	8 582	144	147	145	139	134	54	49	52	49	46	36	38	36	35	33	0	1
Vern-sur-Seiche	8 233	189	184	187	181	172	52	58	56	56	53	36	38	37	36	36	5	4
Vezin-le-Coquet	6 337	164	161	160	149	144	50	46	49	47	44	36	32	34	33	34	2	2

OM = ordures ménagères ; EMB = emballages ; JRM = journaux revues magazines ; DA = déchets alimentaires
Les données du collecteur n'ayant pas la qualité requise, il a été décidé de ne plus distinguer dans cette page les déchets des professionnels de ceux des ménages.
NB : les poids de verre et, dans une moindre mesure, d'emballages et JRM, sont à considérer avec précaution. En effet, ces poids intègrent les dépôts en déchèteries, qui viennent gonfler de manière artificielle les tonnages des communes sur lesquelles est implantée une déchèterie. Les poids de papier & cartons des professionnels ne sont pas décomptés. Idem pour les apports directs de verre au centre de tri.

→ Ci-dessous le chantier de l'UVE.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

Glossaire

AJB

Articles de Jardin et de Bricolage (filière REP)

ASL

Articles de Sport et Loisirs (filière REP)

Audiar

Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise

CSR

Combustibles Solides de Récupération.

Les CSR sont essentiellement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons et textiles souillés. Ils possèdent de ce fait un haut pouvoir calorifique, ont une composition homogène permettant un traitement optimisé avec des rejets minimisés.

DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux. En font partie les seringues et aiguilles des personnes en autotraitement et celles des toxicomanes.

DDS

Déchets Diffus Spécifiques. Ce sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé ou l'environnement : aérosols, produits chimiques, acides, pots de peinture, piles et accumulateurs, filtres à huiles...

DEA

Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, comme les produits d'électroménager, les ordinateurs, les appareils photo...

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Encombrants

Ce sont les déchets volumineux provenant des ménages qui ne peuvent être collectés ni en ordures ménagères, ni en collecte sélective : matelas, gazinières, meubles, réfrigérateurs...

ESS

Économie Sociale et Solidaire

Inerte

Est considéré comme inerte tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine. Ex. : parpaings, briques, carrelages, béton, tuiles...

ISDD

Installation de Stockage des Déchets Dangereux ou centre d'enfouissement

ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ou centre d'enfouissement

Mâchefers

Constitués en majorité de matériaux incombustibles (verre, métal...), les mâchefers sont des résidus solides recueillis à la base des fours de l'UVE à l'issue de la combustion des déchets.

Transformés en graves de mâchefers au terme d'un processus de maturation et de déferrailage, ils peuvent être valorisés en sous-couche routière s'ils sont conformes aux seuils réglementaires.

PAV

Point d'Apport Volontaire

PMCB

Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (filière REP)

Refiom

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

Refus de tri

Déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri.

REP

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Si la REP est basée sur la responsabilité individuelle des producteurs, la plupart d'entre eux choisissent de se regrouper. Ils adhèrent à une société agréée par les pouvoirs publics (un éco-organisme) à laquelle ils versent une contribution financière. Celle-ci, reversée aux collectivités locales ou aux prestataires, vient en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des déchets concernés.

Tritout

Les opérations Tritout sont des opérations de déstockage des encombrants et des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux des ménages). Elles sont organisées par Rennes Métropole sur demande des communes, hors Rennes.

TRR

Taux de Réutilisation et de Recyclage. Selon l'article 11 de la directive 2008/98/CE et la directive UE 2018/51, il se calcule :

- > Au-delà du premier niveau de tri des déchets donc niveau du synoptique des pages 8 et 9.
- > Hors déchets dangereux (amiante et DDS), hors inertes, hors plâtre.
- > En réintégrant les mâchefers et les métaux valorisés sur UVE (Rennes Métropole fait le choix de réintégrer uniquement ceux dont elle a la gestion sur l'UVE de Villejean).

Le TRR est le ratio du valorisé de niveau 2 (matière et organique) sur la totalité du traité de niveau 2 (matière, organique, valorisation énergétique et stockage).

TVM

Taux de Valorisation Matière. Selon l'article L541-1 du Code de l'environnement, il se calcule :

- > En « envoyé vers » donc au niveau 1 du synoptique des pages 8 et 9.
- > Hors déchets dangereux (amiante et DDS) et hors inertes.

Le TVM est le ratio du valorisé de niveau 1 (matière et organique) sur la totalité du traité de niveau 1 (matière, organique, valorisation énergétique et stockage).

UVE

Unité de valorisation énergétique des ordures ménagères, naguère appelée UIOM (pour usine d'incinération des ordures ménagères).

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 035-213503535-20250324-2025_03_24_08-DE

Hôtel de Rennes Métropole

4 avenue Henri Fréville

CS 93111

35031 RENNES Cedex

Tél. 02 99 86 60 35

Nous contacter :

Direction des déchets et des réseaux d'énergies

Numéro Info Déchets : 0 223 622 622

Courriel : dechets@rennesmetropole.fr

Retrouvez l'intégralité du rapport sur :
metropole.rennes.fr